MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1095 1er décembre 2001

SOMMAIRE

B.S.A.WExploitation S.A., Foetz 52524	Entreprise Roger Balthasar, S.à r.l., Luxembourg.	52537
B.S.A.WExploitation S.A., Foetz 52525	Equifax Luxembourg S.A., Luxembourg	52538
Bell S.A., Luxembourg 52516	Erbe Finance S.A., Luxembourg	52536
Bell S.A., Luxembourg 52523	Euralux S.A., Luxembourg	52539
Carennac Investissements S.A., Luxembourg 52524	Euralux S.p.A., Milan	52540
Carennac Investissements S.A., Luxembourg 52524	European Associated Enterprises S.A., Luxem-	
Chalet Au Gourmet, S.à r.l., Differdange-Nieder-	bourg	52544
corn 52526	European Consultant Union S.A.H., Luxembourg	52545
Cofimex S.A.H., Luxembourg 52527	European Mobile Communications S.A., Luxem-	
Cofimex S.A.H., Luxembourg 52527	bourg	52545
Contact Management S.A., Luxembourg 52527	European Mobile Communications S.A., Luxem-	
Coparrinal S.A., Luxembourg 52528	bourg	52548
Coparrinal S.A., Luxembourg 52528	Europortfolio Management Company S.A., Luxem-	
Coparrinal S.A., Luxembourg 52528	bourg	52558
Cosmica S.A., Luxembourg 52526	Eurostockx Finance S.A., Luxembourg	52548
D.B.N. Holding S.A., Luxembourg 52527	Eurostockx Finance S.A., Luxembourg	52549
Design and Home Concept Luxembourg S.A., Lu-	ExxonMobil International Services, S.à r.l., Ber-	
xembourg 52529	trange	52549
Design and Home Concept Luxembourg S.A., Lu-	ExxonMobil International Services, S.à r.l., Ber-	
xembourg 52530	trange	52553
Desio Holding S.A., Luxembourg 52531	ExxonMobil Luxembourg et Cie S.C.A., Bertrange	52553
Desio Holding S.A., Luxembourg 52533	ExxonMobil Luxembourg et Cie S.C.A., Bertrange	52557
Development Portfolio Management Company	F.T. Investment S.A., Luxembourg	52535
S.A., Luxembourg	F.T. Investment S.A., Luxembourg	52535
Di-Ka-Lux, S.à r.l., Luxembourg 52530	Faïence S.A., Luxembourg	52558
Distribution Européenne S.A., Luxembourg 52534	Fare Europe S.A.H., Munsbach	52530
Dolin S.A., Luxembourg	Fare Europe S.A.H., Munsbach	52530
Drago & Partners S.A., Luxembourg 52533	FILUX, Compagnie Financière Luxembourg S.A.,	
Dyn-Pan International S.A.H., Luxembourg 52536	Luxembourg	52528
Dyn-Pan International S.A.H., Luxembourg 52536	Finpart International S.A., Luxembourg	52558
Edelwhite S.A., Luxembourg 52534	Finpart International S.A., Luxembourg	52560
Edelwhite S.A., Luxembourg 52534	Finsev S.A., Luxembourg	52538
Edgewater S.A., Luxembourg 52525	Genprom S.A., Luxembourg	52537
EIB, S.à r.l., Alzingen	Hovra S.A.H., Luxembourg	52557
Electro-Bobinage, S.à r.l., Schouweiler 52537	Hovra S.A.H., Luxembourg	52557
Entreprise de Toiture Lopes-Ferreira, S.à r.l., Lu-	Hovra S.A.H., Luxembourg	52557
xembourg 52538	NTP Car Access Europe S.A., Luxembourg	52514
Entreprise de Toiture Schaal Alex, S.à r.l., Bascha-	NTP Car Access Europe S.A., Luxembourg	52516
rage 52538		

NTP CAR ACCESS EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

STATUTS

L'an deux mille un, le neuf mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- MANAGEMENT ASSISTANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, ici représentée par deux de ses administrateurs:
- Monsieur Fernand Toussaint, administrateur de sociétés, demeurant à Lellingen.
- Monsieur Joseph Treis, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
- 2.- Monsieur Alexandre Bouchenoire, administrateur de sociétés, demeurant 17, rue Descartes, F-92310 Sèvres. Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1er: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1er. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de NTP CAR ACCESS EUROPE.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros et au détail de produits accessoires pour les véhicules automoteurs (tels que produits réfrigérants).

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

- **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.
- **Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué avec celle d'un des deux autres administrateurs.

- Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.
- **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée Générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

- Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

- Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions Transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille un.
 - 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1 MANAGEMENT ASSISTANCE S.A., prénommée, trois cents actions	300
2 Monsieur Alexandre Bouchenoire, prénommé, dix actions	10
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Evaluation du capital social

Four les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-1511 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3) Sont nommés administrateurs:
- a.- Monsieur Alexandre Bouchenoire, administrateur de sociétés, demeurant à F-92310 Sèvres, 17, rue Descartes.
- b.- Monsieur Fernand Toussaint, administrateur de sociétés, demeurant à Lellingen;
- c.- Monsieur Thierry Lainé, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, 22, rue Surcouf.
- 4) Est nommée commissaire:
- LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à Luxembourg.
- 5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2006
- 6) En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Alexandre Bouchenoire, prénommé, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Toussaint, J. Treis, A. Bouchenoire, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 18 mai 2001, vol. 418, fol. 4, case 9. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 mai 2001

E. Schroeder.

(33707/228/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

NTP CAR ACCESS EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Extrait du Conseil d'Administration du 9 mai 2001

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires nomme:

Monsieur Alexandre Bouchenoire, administrateur de sociétés, demeurant à F-92310 Sèvres, 17, rue Descartes, comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle pour toutes opérations courantes ne dépassant pas le montant de 15.000,- Euros.

Signatures.

Enregistré à Mersch, le 18 mai 2001, vol. 418, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33708/228/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

BELL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 66.801.

In the year two thousand and one, on the thirtieth of April.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of BELL S.A. a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix, R. C. Luxembourg B 66.801, incorporated by deed of the undersigned notary on October 28, 1998, published in the Mémorial C, number 942 of December 30, 1998, amended on November 3, 1998, published in the Mémorial C, number 30 of January 19, 1999, on January 7, 1999 published in the Mémorial C, number 283 of April 23, 1999, on January 27 and 29, 1999 both published in the Mémorial C, number 315 of May 5, 1999, on May 31, 1999 published in the Mémorial C, number 626 of August 19, 1999, on July 5, 1999, published in the Mémorial C, number 755 of October 12, 1999, on November 22, 1999, published in the Mémorial C, number 100 of January 29, 2000, on January 28, 2000, published in the Mémorial C, number 371 of May 24, 2000, on February, 17, 2000 published in the Mémorial C, number 439 of June 21, 2000, on February 29, 2000, published in the Mémorial C, number 469 of July 4, 2000 and on December 1, 2000, not yet published.

The meeting was presided by Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

who appointed as secretary Mr Thierry Becker, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Candice Wiser, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Loans with Warrants

1.1 Issuance of three loans with warrants respectively with (i) INTERBANCA S.p.A., (ii) BANCA ANTONIANA POPOLARE VENETA S.c.a.r.l. and (iii) CHASE MANHATTAN INTERNATIONAL LIMITED for a total amount of ITL 48 401 526 257

1.2 Determination of the terms and conditions of the loans with warrants to be executed with INTERBANCA S.p.A. and BANCA ANTONIANA POPOLARE VENETA S.c.a.r.I. as follows:

Underwriters: INTERBANCA S.p.A. and BANCA ANTONIANA POPOLARE VENETA S.c.a.r.l.

Total amount: ITL 43,333,673,531 Maturity: 31 October 2002

Interest rate: Interest Rate Swap until maturity plus a spread of 100 basis points

Repayment: Bullet at maturity for capital and interests

Warrants: Warrant A which corresponds, when exercised, to a number of Ordinary Class A

shares correspondent to the result of the following formula: (A - B)/C where:

A=amount of the loan;

B=interests calculated until the date of exercise of the warrant;

C=ITL 3,211,567 per share

Exercise of warrant: In any moment until maturity with issuance of the correspondent number of Ordi-

nary Class A shares of BELL S.A.

Calculation agent THE CHASE MANHATTAN BANK

Law Italian

1.3 Determination of the terms and conditions of the loan with warrants to be executed with THE CHASE MAN-HATTAN INTERNATIONAL LIMITED as follows:

THE CHASE MANHATTAN INTERNATIONAL LIMITED Underwriter:

Total account: ITL 5,067,852,726 convertible into a number of OLIVETTI's shares corresponding

to the total amount divided by the price of the OLIVETTI's shares at the day of

draw-down.

31 October 2002 Maturity:

Amount of Repayment: Index-linked to the value of the OLIVETTI's shares on the day of the draw-down. Warrants:

1,578 Warrants B, corresponding when exercised, to 1,578 redeemable Class B

shares at a price of ITL 3,211,567 per share.

THE CHASE MANHATTAN BANK Calculation Agent

- 1.4 Waiver by GPP INTERNATIONAL S.A., HOPA S.p.A., GP FINANZIARIA S.p.A., COMPAGNIA ASSICURA-TRICE UNIPOL S.p.A., FGF FINANCIERE GAZZONI FRASCARA S.A., FINSTAHL S.A., TELLUS S.r.I., PIETEL S.r.I., AU-TEL S.r.I., Ettore Lonati, Fausto Lonati, Tiberio Lonati, BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA S.p.A., The OAK FUND and BC COM S.A. of their preferential subscription rights as far as the loans with warrants are concerned.
- 1.5 Subscription of a loan with warrants, terms and conditions of which are better specified under point 1.2 above, of an aggregate amount of ITL 43,333,673,531.- by INTERBANCA S.p.A. and BANCA ANTONIANA POPOLARE VENETA S.c.a.r.l.
- 1.6 Subscription of a loan with warrants, terms and conditions of which are better specified under point 1.3 above, of ITL 5,067,852,726.- by THE CHASE MANHATTAN INTERNATIONAL LIMITED.
- 1.7 Authorisation to be granted to the Board of Directors to increase the corporate capital up to an amount of ITL 904,260,000.- by the issuance a maximum number of 13,493 new ordinary Class A shares and of 1,578 new Redeemable Class B shares, with a nominal value of ITL 60,000.- (sixty thousand) Italian Lira and a share premium of ITL 3,151,567.each, in order to allow the exercise of the warrants issued in accordance with point 1.2 and followings above. Granting to the Board of Directors of all powers necessary thereto including the power to have the exercise of the warrants and the increase of share capital recorded before Notary Public and Article 4, 4.1 paragraph, of the Articles of incorporation of the Company adapted in order to reflect the new capital.
- 1.8 Granting to Mr Hans Rudolf Schenk, dirigente, residing at Corso Elvezia 25, Lugano (Switzerland), the broadest powers for the signature of all necessary documentation and fulfilment of all necessary requirements for the execution of the loans with warrants described above and authorisation to the Board of Directors to fix all conditions other than those enumerated hereinbefore and to take all measures necessary or useful to realise this issue of loans with warrants.
 - 2. Amendment of the Articles of Association of the Company
- 2.1 Creation of an authorized capital of an amount of ITL 43,659,120,000.- represented by 639,797 Ordinary Class A Shares, 42,769 Redeemable Class B Shares and 45,086 Redeemable non voting Preferred Class C Shares, of sixty thousand Italian Lira (ITL 60,000.-) each and amendment of Article 4.1 of the Articles of Association by inserting between the existing fourth and fifth paragraphs, the following paragraphs to be worded as follows:

«Art. 4. 1 Issued Capital - Authorised Capital.

- 5. The Corporation shall have an authorised share capital of forty three billion six hundred and fifty-nine million one hundred and twenty thousand Italian Lira (43,659,120,000.- ITL) divided into:
 - six hundred and thirty-nine thousand seven hundred and ninety-seven (639,797) Ordinary Class A Shares;
 - forty-two thousand seven hundred and sixty-nine (42,769) Redeemable Class B Shares;
 - forty-five thousand and eighty-six (45,086) Redeemable non voting Preferred Class C Shares;

having a nominal value of sixty thousand Italian Lira (60,000.- ITL) each.

- 6. The Board of Directors is hereby authorised to issue further Ordinary Class A Shares and Redeemable Class B Shares with an issue premium of three million one hundred and fifty-one thousand five hundred and sixty-seven Italian Lira (3,151,567.- ITL), so as to bring the total capital of the Corporation up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32(5) of the law on commercial companies.
- 7. The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.
- 8. The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for ordinary Class A Shares and Redeemable Class B Shares from time to time.
- 9. When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Board of Directors is authorised to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law».
 - 2.2 Amendment of Article 5.4(a) of the Articles of Association to amend point (vii) as follows:

«Art. 5. Meetings of shareholders.

- 5.4 (a) Matters requiring shareholders approval:
- (vii) any amendments to the Articles of Association of the Corporation with the exception of any amendment resulting from an increase of capital realised within the limits of the authorized capital of the Corporation».
- II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy

holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

- III) It appears from the attendance list that all the five hundred and sixty-five thousand nine hundred and eighty-six (565,986) ordinary Class A shares, all the thirty-eight thousand two hundred and thirty-seven (38,237) Redeemable Class B shares and all the forty-five thousand and eighty-six (45,086) Redeemable non voting preferred Class C shares representing the whole share capital of thirty-eight billion nine hundred and fifty-eight million five hundred and forty thousand Italian Lira (38,958,540,000.- ITL) are represented at the present extraordinary general meeting.
- IV) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.
- V) After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously.

First resolution

The general meeting decides the issuance of three loans with warrants respectively with (i) INTERBANCA S.p.A., (ii) BANCA ANTONIANA POPOLARE VENETA S.c.a.r.l. and (iii) CHASE MANHATTAN INTERNATIONAL LIMITED for a total amount of forty eight billion four hundred and one million five hundred and twenty-six thousand two hundred and fifty-seven Italian Lira (48,401,526,257.- ITL).

Second resolution

The general meeting decides to determine the terms and conditions of the loans with warrants to be executed with INTERBANCA S.p.A. and BANCA ANTONIANA POPOLARE VENETA S.c.a.r.l. as follows:

Underwriters: INTERBANCA S.p.A. and BANCA ANTONIANA POPOLARE VENETA S.c.a.r.l.

Total amount: ITL 43,333,673,531 Maturity: 31 October 2002

Interest rate: Interest Rate Swap until maturity plus a spread of 100 basis points

Repayment: Bullet at maturity for capital and interests

Warrants: Warrant A which corresponds, when exercised, to a number of Ordinary Class A

shares correspondent to the result of the following formula: (A - B)/C where:

A=amount of the loan;

B=interests calculated until the date of exercise of the warrant;

C=ITL 3,211,567 per share

Exercise of warrant: In any moment until maturity with issuance of the correspondent number of Ordi-

nary Class A shares of BELL S.A.

Calculation agent THE CHASE MANHATTAN BANK

Law Italian

Third resolution

The general meeting decides to determine the terms and conditions of the loan with warrants to be executed with THE CHASE MANHATTAN INTERNATIONAL LIMITED as follows:

Underwriter: THE CHASE MANHATTAN INTERNATIONAL LIMITED

Total account: ITL 5,067,852,726 convertible into a number of OLIVETTI's shares corresponding

to the total amount divided by the price of the OLIVETTI's shares at the day of

draw-down.

Maturity: 31 October 2002

Amount of Repayment: Index-linked to the value of the OLIVETTI's shares on the day of the draw-down.

Warrants: 1,578 Warrants B, corresponding when exercised, to 1,578 redeemable Class B

shares at a price of ITL 3,211,567 per share.

Calculation Agent THE CHASE MANHATTAN BANK

Law English

Subscription

GPP INTERNATIONAL S.A., HOPA S.p.A., GP FINANZIARIA S.p.A., COMPAGNIA ASSICURATRICE UNIPOL S.p.A., FGF FINANCIERE GAZZONI FRASCARA S.A., FINSTAHL S.A., TELLUS S.r.I., PIETEL S.r.I., AUTEL S.r.I., Ettore Lonati, Fausto Lonati, Tiberio Lonati, BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA S.p.A., The OAK FUND and BC COM S.A., represented by Messrs. Jean Steffen and Thierry Becker, prenamed, by virtue of proxies given on April 26th, 27th and 30th, 20th, having waived their preferential subscription rights as far as the loans with warrants are concerned, said loans with warrants are subscribed as follows:

a) Subscription of a loan with warrants, terms and conditions of which are better specified under point 1.2 above, of an aggregate amount of forty-three billion three hundred and thirty-three million six hundred and seventy-three thousand five hundred and thirty-one Italian Lira (43,333,673,531.- ITL) by INTERBANCA S.p.A. and BANCA ANTONIANA POPOLARE VENETA S.c.a.r.I.

b) Subscription of a loan with warrants, terms and conditions of which are better specified under point 1.3 above, of five billion sixty-seven million eight hundred and fifty-two thousand seven hundred and twenty-six Italian Lira (5,067,852,726.- ITL) by THE CHASE MANHATTAN INTERNATIONAL LIMITED.

The general meeting acknowledges that the three loans referred to in the first resolution are bond issues and that the relevant warrants have not as of the date of today been exercised for shares.

Fourth resolution

The general meeting decides to authorise the Board of Directors to increase the corporate capital up to an amount of nine hundred and four million two hundred and sixty thousand Italian Lira (904,260,000.- ITL) by the issuance a maximum number of thirteen thousand four hundred and ninety-three (13,493) new ordinary Class A shares and of one thousand five hundred and seventy-eight (1,578) new Redeemable Class B shares, with a nominal value of sixty thousand Italian Lira (60,000.- ITL) and a share premium of three million one hundred and fifty-one thousand five hundred and sixty-seven Italian Lira (3,151,567.- ITL) each, in order to allow the exercise of the warrants issued in accordance with point 1.2 and followings above and to grant to the Board of Directors of all powers necessary thereto including the power to have the exercise of the warrants and the increase of share capital recorded before Notary Public and Article 4, 4.1 paragraph, of the Articles of Incorporation of the Company adapted in order to reflect the new capital.

Fifth resolution

The general meeting decides to grant to Mr Hans Rudolf Schenk, dirigente, residing at Corso Elvezia 25, Lugano (Switzerland), the broadest powers for the signature of all necessary documentation and fulfilment of all necessary requirements for the execution of the loans with warrants described above and to authorise the Board of Directors to fix all conditions other than those enumerated hereinbefore and to take all measures necessary or useful to realise this issue of loans with warrants.

Sixth resolution

The general meeting decides to create an authorized capital of an amount of forty-three billion six hundred and fifty-nine million one hundred and twenty thousand Italian Lira (43,659,120,000.- ITL) represented by six hundred and thirty-nine thousand seven hundred and ninety-seven (639,797) Ordinary Class A Shares, forty-two thousand seven hundred and sixty-nine (42,769) Redeemable Class B Shares and forty-five thousand and eighty-six (45,086) Redeemable non voting Preferred Class C Shares, of sixty thousand Italian Lira (60,000.- ITL) each and to amend Article 4.1 of the Articles of Association by inserting between the existing fourth and fifth paragraphs, the following paragraphs to be worded as follows:

«Art. 4. 1. Issued Capital - Authorised Capital.

The Corporation shall have an authorised share capital of forty three billion six hundred and fifty-nine million one hundred and twenty thousand Italian Lira (43,659,120,000.- ITL) divided into:

- six hundred and thirty-nine thousand seven hundred and ninety-seven (639,797) Ordinary Class A Shares;
- forty-two thousand seven hundred and sixty-nine (42,769) Redeemable Class B Shares;
- forty-five thousand and eighty-six (45,086) Redeemable non voting Preferred Class C Shares;

having a nominal value of sixty thousand Italian Lira (60,000.- ITL) each.

The Board of Directors is hereby authorised to issue further Ordinary Class A Shares and Redeemable Class B Shares with an issue premium of three million one hundred and fifty-one thousand five hundred and sixty-seven Italian Lira (3,151,567.- ITL), so as to bring the total capital of the Corporation up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32(5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for ordinary Class A Shares and Redeemable Class B Shares from time to time.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Board of Directors is authorised to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law».

Seventh resolution

The general meeting decides to amend Article 5.4(a) of the Articles of Association to amend point (vii) as follows:

«Art. 5 Meetings of shareholders.

5.4 (a) Matters requiring shareholders approval:

(vii) any amendments to the Articles of Association of the Corporation with the exception of any amendment resulting from an increase of capital realised within the limits of the authorized capital of the Corporation».

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 250,000.- LUF.

There being no further items on this agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille un, le trente avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BELL S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 7, Val Ste Croix, R. C. Luxembourg B 66.801, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 octobre 1998, publié au Mémorial C, numéro 942 du 30 décembre 1998, modifié par acte du 3 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 30 du 19 janvier 1999, par acte du 7 janvier 1999, publié au Mémorial C, numéro 283 du 23 avril 1999 par actes des 27 et 29 janvier 1999, publiés au Mémorial C, numéro 315 du 15 mai 1999, par acte du 31 mai 1999, publié au Mémorial C, numéro 626, du 19 août 1999, par acte du 5 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 755 du 12 octobre 1999, par acte du 22 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 100 du 29 janvier 2000, par acte du 28 janvier 2000, publié au Mémorial C, numéro 371 du 24 mai 2000, par acte 17 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 439 du 21 juin 2000, par acte du 29 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 469 du 4 juillet 2000 et par acte du 1er décembre 2000, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Thierry Becker, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Candice Wiser, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

- I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Emprunts avec warrants
- 1.1 Emission de trois emprunts avec warrants respectivement en faveur de (i) INTERBANCA S.p.A., (ii) BANCA ANTONIANA POPOLARE VENETA S.c.a.r.l. et (iii) CHASE MANHATTAN INTERNATIONAL LIMITED pour un montant total de 48.401.526.257,- ITL.
- 1.2 Détermination des termes et conditions des emprunts avec warrants à conclure avec INTERBANCA S.p.A. et BANCA ANTONIANA POPOLARE VENETA S.c.a.r.l. comme suit:

Souscripteurs: INTERBANCA S.p.A. et BANCA ANTONIANA POPOLARE VENETA S.c.a.r.l.

Montant total: ITL 43.333.673.531 Echéance: 31 octobre 2002

Taux d'intérêt: Interest Rate Swap jusqu'à l'échéance plus échelonnement de 100 points de base

Remboursement: Remboursement à son échéance du capital et des intérêts

Warrants: Warrant A qui correspond, quand il est exercé, à un nombre d'Actions Ordinaires

de Classe A correspondant au résultat de la formule suivante: (A - B)/C où:

A=montant du prêt;

B=intérêt calculé jusqu'à la date d'exercice du warrant;

C=ITL 3.211.567 par action

Exercice des warrants: A tout moment jusqu'à échéance avec l'émission du nombre correspondant d'ac-

tions ordinaires de Classe A de BELL S.A.

Agent de calcul THE CHASE MANHATTAN BANK

Loi Italienne

1.3 Détermination des termes et conditions de l'emprunt avec warrants à passer avec THE CHASE MANHATTAN INTERNATIONAL LIMITED comme suit:

Souscripteur: THE CHASE MANHATTAN INTERNATIONAL LIMITED

Montant total: ITL 5.067.852.726 convertible en un nombre d'actions OLIVETTI correspondant au

montant total divisé par le prix des actions OLIVETTI au jour du «draw-down».

Echéance: 31 octobre 2002

Montant de remboursement: Indexé et lié à la valeur des actions OLIVETTI au jour du «draw-down».

Warrants: 1.578 Warrants B, correspondant, quand ils sont exercés, à 1.578 actions racheta-

bles de Classe B au prix de ITL 3.211.567 par action.

Agent de calcul THE CHASE MANHATTAN BANK

Loi Anglaise

1.4 Renonciation par GPP INTERNATIONAL S.A., HOPA S.P.A., GP FINANZIARIA S.P.A., COMPAGNIA ASSICU-RATRICE UNIPOL S.P.A., FGF FINANCIERE GAZZONI FRASCARA S.A., FINSTAHL S.A., TELLUS S.r.I, PIETEL S.r.I, AUTEL S.r.I, Ettore Lonati, Fausto Lonati, Tiberio Lonati, BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA S.P.A., THE OAK FUND et BC COM S.A. à leur droit de souscription préférentiel en ce qui concerne les emprunts avec warrants.

1.5 Souscription d'un emprunt avec warrants, dont les termes et conditions sont plus amplement spécifiés au point 1.2 ci-avant de ITL 43.333.673.531,- par INTERBANCA S.p.A. et BANCA ANTONIANA POPOLARE VENETA S.c.a.r.l.

1.6 Souscription d'un emprunt avec warrants, dont les termes et conditions sont plus amplement spécifiés au point 1.3 ci-avant de ITL 5.067.852.726,- par CHASE MANHATTAN INTERNATIONAL LIMITED.

1.7 Autorisation au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de ITL 904.260.000,- par l'émission d'un maximum de 13.493 nouvelles actions ordinaires de Classe A et 1.578 nouvelles ac-

tions rachetables de Classe B, ayant une valeur nominale de ITL 60.000,- et une prime d'émission de ITL 3.151.567,-chacune, afin de permettre l'exercice des warrants émis conformément aux points 1.2 et suivants ci-dessus. Octroi au Conseil d'Administration de tous pouvoirs nécessaires à cet effet, en ce compris le pouvoir de faire constater par voie authentique l'exercice des warrants, l'augmentation de capital et d'adapter l'Article 4, paragraphe 4.1. des Statuts de la Société à la nouvelle situation du capital.

- 1.8 Octroi à Monsieur Hans Rudolf Schenk, dirigente, demeurant Corso Elvezia 25, Lugano (Suisse), des pouvoirs les plus larges pour la signature de tous les documents nécessaires et la réalisation des formalités nécessaires pour l'exécution de ces emprunts avec warrants et autorisation au Conseil d'Administration à fixer toutes conditions autres que celles énumérées ci-dessus et à prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles afin de réaliser cette émission d'emprunts avec warrants.
 - 2. Modification des statuts de la Société
- 2.1 Création d'un capital autorisé d'un montant de ITL 43.659.120.000,- représenté par 639.797 actions ordinaires de Classe A, 42.769 actions rachetables de Classe B et 45.086 actions rachetables privilégiées sans droit de vote de Classe C d'une valeur nominale de ITL 60.000,- chacune et modification de l'Article 4.1 des statuts par insertion entre les paragraphes 4 et 5 existants des paragraphes suivants, ayant la teneur suivante:

«Art. 4. 1. Capital émis - Capital autorisé.

- 5. La Société aura un capital autorisé de quarante-trois milliards six cent cinquante-neuf millions cent vingt mille Lires Italiennes (43.659.120.000,- ITL) divisé en:
 - six cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (639.797) Actions Ordinaires de Classe A;
 - quarante-deux mille sept cent soixante-neuf (42.769) Actions Rachetables de Classe B;
 - quarante-cinq mille quatre-vingt-six (45.086) Actions Rachetables Privilégiées sans droit de vote de Classe C; ayant une valeur nominale de soixante mille Lires Italiennes (60.000,- ITL) chacune.
- 6. Le Conseil d'Administration est par les présentes autorisé à émettre de nouvelles Actions Ordinaires de Classe A et Actions Rachetables de Classe B avec une prime d'émission de trois millions cent cinquante et un mille cinq cent soixante-sept Lires Italiennes (3.151.567,- ITL) afin de porter de temps à autre, à sa discrétion, en une ou plusieurs tranches, le capital total de la société jusqu'au capital total autorisé et à accepter la souscription de telles actions endéans la période déterminée à l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.
- 7. La durée ou l'étendue de cette autorisation pourront être élargies par une résolution des actionnaires prise en assemblée générale de temps à autre, de la manière exigée pour la modification des présents statuts.
- 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions de souscription aux Actions Ordinaires de Classe A et aux Actions Rachetables de Classe B de temps en temps.
- 9. Lorsque le Conseil d'Administration effectue une augmentation de capital partielle ou totale conformément aux dispositions ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et le Conseil d'Administration est autorisé à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.»
 - 2.2 Modification de l'Article 5.4 (a) des statuts afin de modifier le point (vii) comme suit:

«Art. 5. Assemblées des Actionnaires.

- 5.4 (a) Matières requérant l'approbation des Actionnaires
- (vii) tout amendement des Statuts de la Société, à l'exception de tout amendement résultant d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé de la Société.»
- II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

- III) Il résulte de cette liste de présence que toutes les cinq cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-six (565.986) actions ordinaires de Classe A, toutes les trente-huit mille deux cent trente-sept (38.237) actions rachetables de Classe B et les quarante-cinq mille quatre-vingt-six (45.086) actions rachetables privilégiées sans droit de vote de Classe C représentant l'entièreté du capital de trente-huit milliards neuf cent cinquante-huit millions cinq cent quarante mille Lires Italiennes (38.958.540.000,- ITL) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.
- V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour. Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide l'émission de trois emprunts avec warrants respectivement en faveur de (i) INTERBAN-CA S.p.A., (ii) BANCA ANTONIANA POPOLARE VENETA S.c.a.r.l. et (iii) CHASE MANHATTAN INTERNATIONAL LIMITED pour un montant total de quarante-huit milliards quatre cent un millions cinq cent vingt-six mille deux cent cinquante-sept Lires Italiennes (48.401.526.257,- ITL).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de déterminer les termes et conditions des emprunts avec warrants à conclure avec INTERBANCA S.p.A. et BANCA ANTONIANA POPOLARE VENETA S.c.a.r.l. comme suit:

Souscripteurs: INTERBANCA S.p.A. et BANCA ANTONIANA POPOLARE VENETA S.c.a.r.l.

Montant total: ITL 43.333.673.531 Echéance: 31 octobre 2002

Taux d'intérêt: Interest Rate Swap jusqu'à l'échéance plus échelonnement de 100 points de base

Remboursement: Remboursement à son échéance du capital et des intérêts

Warrants: Warrant A qui correspond, quand il est exercé, à un nombre d'Actions Ordinaires

de Classe A correspondant au résultat de la formule suivante: (A - B)/C où:

A=montant du prêt;

B=intérêt calculé jusqu'à la date d'exercice du warrant;

C=ITL 3.211.567 par action

Exercice des warrants: A tout moment jusqu'à échéance avec l'émission du nombre correspondant d'ac-

tions ordinaires de Classe A de BELL S.A.

Agent de calcul THE CHASE MANHATTAN BANK

Loi Italienne

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de déterminer les termes et conditions de l'emprunt avec warrants à passer avec THE CHASE MANHATTAN INTERNATIONAL LIMITED comme suit:

Souscripteur: THE CHASE MANHATTAN INTERNATIONAL LIMITED

Montant total: ITL 5.067.852.726 convertible en un nombre d'actions OLIVETTI correspondant au

montant total divisé par le prix des actions OLIVETTI au jour du «draw-down».

Echéance: 31 octobre 2002

Montant de remboursement: Indexé et lié à la valeur des actions OLIVETTI au jour du «draw-down».

Warrants: 1.578 Warrants B, correspondant, quand ils sont exercés, à 1.578 actions racheta-

bles de Classe B au prix de ITL 3.211.567 par action.

Agent de calcul THE CHASE MANHATTAN BANK

Loi Anglaise

Souscription

GPP INTERNATIONAL S.A., HOPA S.p.A., GP FINANZIARIA S.p.A., COMPAGNIA ASSICURATRICE UNIPOL S.p.A., FGF FINANCIERE GAZZONI FRASCARA S.A., FINSTAHL S.A., TELLUS S.r.I, PIETEL S.r.I, AUTEL S.r.I, Ettore Lonati, Fausto Lonati, Tiberio Lonati, BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA S.p.A., THE OAK FUND et BC COM S.A., représentées par Maîtres Jean Steffen et Thierry Becker, prénommés, en vertu de procurations données les 26, 27 et 30 avril 2001, ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel en ce qui concerne les emprunts avec warrants, lesdits emprunts avec warrants ont été souscrits comme suit:

- a) Souscription d'un emprunt avec warrants, dont les termes et conditions sont plus amplement spécifiés au point 1.2 ci-avant de quarante-trois milliards trois cent trente-trois millions six cent soixante-treize mille cinq cent trente et une Lires Italiennes (43.333.673.531,- ITL) par INTERBANCA S.p.A. et BANCA ANTONIANA POPOLARE VENETA S.c.a.r.l.
- b) Souscription d'un emprunt avec warrants, dont les termes et conditions sont plus amplement spécifiés au point 1.3 ci-avant de cinq milliards soixante-sept millions huit cent cinquante-deux mille sept cent vingt-six Lires Italiennes (5.067.852.726,- ITL) par CHASE MANHATTAN INTERNATIONAL LIMITED.

L'assemblée constate que les trois emprunts visés dans la première résolution sont des emprunts obligataires et que les warrants correspondants n'ont à ce jour pas fait l'objet d'une conversion en actions de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de neuf cent quatre millions deux cent soixante mille Lires Italiennes (904.260.000,- ITL) par l'émission d'un maximum de treize mille quatre cent quatre-vingt-treize (13.493) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A et mille cinq cent soixante-dix-huit (1.578) nouvelles Actions Rachetables de Classe B, ayant une valeur nominale de soixante mille Lires Italiennes (60.000,- ITL) et une prime d'émission de trois millions cent cinquante et un mille cinq cent soixante-sept Lires Italiennes (3.151.567,- ITL) chacune, afin de permettre l'exercice des warrants émis conformément aux points 1.2 et suivants ci-dessus et d'octroyer au Conseil d'Administration tous pouvoirs nécessaires à cet effet, en ce compris le pouvoir de faire constater par voie authentique l'exercice des warrants, l'augmentation de capital et d'adapter l'Article 4, paragraphe 4.1. des Statuts de la Société à la nouvelle situation du capital.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'octroyer à Monsieur Hans Rudolf Schenk, dirigente, demeurant Corso Elvezia 25, Lugano (Suisse), les pouvoirs les plus larges pour la signature de tous les documents nécessaires et la réalisation des formalités nécessaires pour l'exécution de ces emprunts avec warrants et d'autoriser le Conseil d'Administration à fixer toutes conditions autres que celles énumérées ci-dessus et à prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles afin de réaliser cette émission d'emprunts avec warrants.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de créer un capital autorisé d'un montant de quarante-trois milliards six cent cinquante-neuf millions cent vingt mille Lires Italiennes (43.659.120.000,- ITL) représenté par six cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (639.797) Actions Ordinaires de Classe A, quarante-deux mille sept cent soixante-neuf (42.769) Actions Rachetables de Classe B et quarante-cinq mille quatre-vingt-six (45.086) Actions Rachetables Privilégiées sans droit de vote de Classe C d'une valeur nominale de soixante mille Lires Italiennes (60.000,- ITL) chacune et de modifier l'Article 4.1 des statuts par insertion entre les paragraphes 4 et 5 existants des paragraphes suivants, ayant la teneur suivante:

«Art. 4. 1. Capital émis - Capital autorisé.

La Société aura un capital autorisé de quarante-trois milliards six cent cinquante neuf millions cent vingt mille Lires Italiennes (43.659.120.000,- ITL) divisé en:

- six cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (639.797) Actions Ordinaires de Classe A;
- quarante-deux mille sept cent soixante-neuf (42.769) Actions Rachetables de Classe B;
- quarante-cinq mille quatre-vingt-six (45.086) Actions Rachetables Privilégiées sans droit de vote de Classe C; ayant une valeur nominale de soixante mille Lires Italiennes (60.000,- ITL) chacune.

Le Conseil d'Administration est par les présentes autorisé à émettre de nouvelles Actions Ordinaires de Classe A et Actions Rachetables de Classe B avec une prime d'émission de trois millions cent cinquante et un mille cinq cent soixante-sept Lires Italiennes (3.151.567,- ITL) afin de porter de temps à autre, à sa discrétion, en une ou plusieurs tranches, le capital total de la société jusqu'au capital total autorisé et à accepter la souscription de telles actions endéans la période déterminée à l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation pourront être élargies par une résolution des actionnaires prise en assemblée générale de temps à autre, de la manière exigée pour la modification des présents statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions de souscription aux Actions Ordinaires de Classe A et aux Actions Rachetables de Classe B de temps en temps.

Lorsque le Conseil d'Administration effectue une augmentation de capital partielle ou totale conformément aux dispositions ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et le Conseil d'Administration est autorisé à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 5.4 (a) des statuts afin de modifier le point (vii) comme suit:

«Art. 5. Assemblées des Actionnaires.

5.4 (a) Matières requérant l'approbation des Actionnaires

(vii) tout amendement des Statuts de la Société, à l'exception de tout amendement résultant d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé de la Société.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui seront mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à 250.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, T. Becker, C. Wiser, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 129S, fol. 53, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

P. Frieders.

(33758/212/451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

BELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 66.801.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

P. Frieders.

(33759/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

CARENNAC INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 40.652.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour CARENNAC INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme

FIDUCIAIRE MANACO

Société Anonyme

Signature

(33777/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

CARENNAC INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 40.652.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2001

La société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., avec siège social au 21, rue Glesener, L-1012 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes pour une période de 1 (un) an soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2002.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour extrait sincère et conforme

CARENNAC INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 38, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33778/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

B.S.A.W.-EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Foetz. R. C. Luxembourg B 31.781.

L'an deux mille un, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.S.A.W.- EXPLOITATION S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 15 septembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 67 du 2 mars 1990, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié, en date du 20 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 120 du 31 mars 1994, et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 8 mars 2001, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Korpys, vendeur magasinier, demeurant à Seremange-Erzange (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification de l'objet social de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation de centres de lavage de tous genres, l'exploitation d'une station de services pour véhicules automoteurs, le commerce de moyens de transport automoteurs, la location de moyens de transport automoteurs sans chauffeur, la vente d'équipements et de produits d'entretien pour moyens de transport automoteurs aux foires et marchés.

La société a également pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger la revente de tous matériels et accessoires photographiques.

Plus généralement, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptible d'en faciliter la réalisation ou le développement.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation de centres de lavage de tous genres, l'exploitation d'une station de services pour véhicules automoteurs, le commerce de moyens de transport automoteurs, la location de moyens de transport automoteurs sans chauffeur, la vente d'équipements et de produits d'entretien pour moyens de transport automoteurs aux foires et marchés.

La société a également pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger la revente de tous matériels et accessoires photographiques.

Plus généralement, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptible d'en faciliter la réalisation ou le développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Schmit, A. Braquet, E. Korpys, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 129S, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 mai 2001.

G. Lecuit.

(33772/220/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

B.S.A.W.-EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Foetz. R. C. Luxembourg B 31.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 mai 2001.

G. Lecuit.

(33773/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

EDGEWATER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 22.334.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2001

Les actionnaires de la société EDGEWATER S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social à à Luxembourg le 3 janvier 2001 ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

- 1.- Nomination de Monsieur Max Galowich comme administrateur à la place de Monsieur Johan Rosenlund et ce avec effet immédiat.
- 2.- Les trois nouveaux administrateurs sont Monsieur Max Galowich, demeurant à Luxembourg, Monsieur Robert T. Crane, demeurant aux USA et Monsieur Thomas R. Mc Clay, demeurant aux USA.
 - 3.- Transfert du siège social au 16, Val Ste Croix, L-1370 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 43, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33809/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

CHALET AU GOURMET, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange-Niedercorn, 82, route de Bascharage.

R. C. Luxembourg B 22.815.

L'an deux mille un, le quatre mai.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Edmond Thill, commerçant, demeurant à Mersch, 31, rue Quatre-Vents,
- 2.- Monsieur Serge Staes, commerçant, demeurant à Differdange-Niedercorn, 82, route de Bascharage, Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:
- 1. Monsieur Edmond Thill et Monsieur Serge Staes, prénommés, agissant en leurs qualités de gérants de la société à responsabilité limitée CHALET AU GOURMET, avec siège social à Differdange-Niedercorn, 82, route de Bascharage, constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Echternach, en date du 18 avril 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 162 du 10 juin 1985, modifiée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 mars 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 373 du 11 octobre 1990, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 22.815, au capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil, la cession de deux cent cinquante (250) parts sociales, en date du 28 février 2001, par Monsieur Edmond Thill, prénommé, à Monsieur Serge Staes, prénommé.
 - 2. Monsieur Serge Staes, prénommé, est dès lors seul associé de la société.
- 3. Ensuite, l'associé unique, Monsieur Serge Staes, prénommé, décide de modifier l'article six des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:
- «**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Serge Staes, commerçant, demeurant à Differdange-Niedercorn, 82, route de Bascharage.»

4. Ensuite, Monsieur Edmond Thill, prénommé, déclare démissionner avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la société. L'associé unique déclare accepter cette démission et accorder décharge au gérant démissionnaire.

Le nombre des gérants est fixé à un.

Monsieur Serge Staes, prénommé, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

- 5. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.
- 6. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Thill, S. Staes, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2001, vol. 9CS, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

E. Schlesser.

(33780/227/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

COSMICA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 48.968.

Extract of resolutions taken by the Board of Directors at the meeting held on April 30, 2001

After deliberation, the Board of Directors resolves to approve the agenda of the meeting and takes the resolution to transfer the address to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, May 2nd, 2001.

For COSMICA S.A.

SGC - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33789/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

COFIMEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 31.380.

_

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 mars 2000

- Mademoiselle Corinne Bitterlich, demeurant au 29, avenue du Bois, L-2151 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

COFIMEX S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33782/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

COFIMEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 31.380.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 août 2000

- la cooptation de Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Certifié sincère et conforme

COFIMEX S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33783/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

CONTACT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains. R. C. Luxembourg B 65.529.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 15 janvier 2001

Le Conseil d'Administration décide le changement de siège social de la société, avec effet au 1er février 2001, comme suit:

Ancien siège social: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Nouveau siège social: 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 553, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33785/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

D.B.N. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1er mars 1994, publié au Mémorial C numéro 250 du 25 juin 1994,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 26 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 354 du 15 mai 1998,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 décembre 2000, non encore publié au Mémorial C.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33791/231/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

FILUX, COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 16.119.

Constituée par-devant Me Frank Baden, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 31 juillet 1978, acte publié au Mémorial C n° 248 du 17 novembre 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 décembre 1984, acte publié au Mémorial C n° 38 du 8 février 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 juin 1987, acte publié au Mémorial C n° 290 du 17 octobre 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 février 1988, acte publié au Mémorial C n° 131 du 17 mai 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 août 1990, acte publié au Mémorial C n° 81 du 21 février 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 octobre 1996, acte publié au Mémorial C n° 26 du 23 janvier 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 30 avril 1999, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 815 du 3 novembre 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 septembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 2 du 30 janvier 2000.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FILUX S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(33784/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

COPARRINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.910.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

COPARRINAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(33786/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

COPARRINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.910.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

COPARRINAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(33787/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

COPARRINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.910.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

COPARRINAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(33788/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

DESIGN AND HOME CONCEPT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling. R. C. Luxembourg B 69.231.

L'an deux mil un, le trois mai.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DESIGN AND HOME CONCEPT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-7349 Heisdorf, 5, rue Baron de Reinach,

constituée suivant acte reçu le notaire instrumentant en date du 30 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 464 du 18 juin 1999,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 69.231.

L'assemblée est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Lorry-les-Metz,

qui désigne comme secrétaire Madame Christina Vidal, employée privée, demeurant à Leudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Udo Pontzen, administrateur de sociétés, demeurant à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- l: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1.- Transfert du siège social de la société vers L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, et modification afférente de l'article 2, premier alinéa des statuts.

«Art. 2. Premier alinéa. Le siège social est établi à Luxembourg.»

- 2.- Démission de la société UBINVEST LUXEMBOURG S.C.I. de sa fonction d'administrateur de la société.
- 3.- Nomination de la société HOME CONCEPT USA INC., avec siège social à Loockermanstreet,15, Dover-Delaware, à la fonction d'administrateur de la société.
 - 4.- Démission de la société DACCOM, S.à r.l., de ses fonctions de commissaire aux comptes.
- 5.- Nomination de la société de droit de l'Etat Britannique HEDGE FINANCIAL LONDON (UK) LTD., établie et ayant son siège social à 200 Tottenham, Court Road, Londres W1P9LA.
 - 6.- Divers.

Il: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société vers L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling. Par conséquent, l'article 2 premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 2. Premier alinéa. Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de la société civile UBINVEST LUXEMBOURG S.C.I., avec siège social à L-7452 Lintgen, 25, rue Kasselt, de sa fonction d'administrateur, et lui confère pleine et entière décharge.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme à la fonction d'administrateur pour une durée de six ans, la société de droit de l'Etat du Delaware HOME CONCEPT USA INC., avec siège social à Loockermanstreet, 15, Dover-Delaware.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de la société DACCOM, S.à r.l., avec siège social à L-6130 Junglinster, 16, rue de Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes, et lui confère pleine et entière décharge.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans, la société de droit de l'Etat Britannique HEDGE FINANCIAL LONDON (UK) LTD., établie et ayant son siège social à 200 Tottenham, Court Road, Londres W1P9LA.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, C. Vidal, U. Pontzen, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 129, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 mai 2000.

P. Decker.

(33794/206/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

DESIGN AND HOME CONCEPT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling. R. C. Luxembourg B 69.231.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Pour le notaire P. Decker

Signature

(33795/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

DEVELOPMENT PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 62.185.

Les comptes annuels au 30 septembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 53, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

Signature.

(33798/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

DI-KA-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 30.821.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 16 mai 2001, vol. 176, fol. 76, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(33799/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

FARE EUROPE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 54.856.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 16 mai 2001, vol.176, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(33832/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

FARE EUROPE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 54.856.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 16 mai 2001, vol.176, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(33833/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

DESIO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 79.543.

In the year two thousand one, on the seventh of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of DESIO HOLDING S.A., a société anonyme holding, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on December 5, 2000, not yet published.

The meeting was opened by Mr José Correia, accountant, residing in Longwy (France), being in the chair,

who appointed as secretary Miss Séverine Canova, lawyer, residing in Metz (France).

The meeting elected as scrutineer Miss Valérie Ingelbrecht, private employee, residing in Arlon (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1. Increase of the subscribed capital by an amount to two million five thousand euro (2,005,000.- Euro) by the issuing of twenty thousand fifty (20,050) new shares with a par value of EUR 100.-, so after this increase the subscribed capital will amount of two million thirty-six thousand euro (2,036,000.- Euro) represented by twenty thousand three hundred and sixty (20,360) shares with a par value of Euro 100.-.
 - 2. Subscription to this increase of capital and full payment by contribution in cash by the actual shareholders.
 - 3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.
 - 4. Miscellaneous.
- II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by two million five thousand euro (2,005,000.- EUR) to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) to two million thirty-six thousand euro (2,036,000.- EUR) by the issuing of twenty thousand fifty (20,050) new shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon,

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by:

- Mr Tim van Dijk, company director, residing in Luxembourg, himself represented by Mr José Correia, prenamed, by virtue of a proxy established on April 7, 2001,
 - and by Miss Valérie Ingelbrecht, prenamed, acting jointly in their respective qualities of director and proxy holder B, declares to subscribe to the 10,025 new shares.
 - 2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office in Luxembourg,

here represented by:

- Mr Tim van Dijk, prenamed, himself represented by Mr José Correia, prenamed, as thereabove mentioned,
- and by Miss Valérie Ingelbrecht, prenamed, acting jointly in their respective qualities of director and proxy holder B, declares to subscribe to the 10,025 new shares.

The twenty thousand fifty (20,050) new shares have been fully paid up in cash so that the amount of two million five thousand euro (2,005,000.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at two million thirty-six thousand euro (2,036,000.- EUR) represented by twenty thousand three hundred and sixty (20,360) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.»

Costs

For the purpose of the registration, the amount of two million five thousand euro (2,005,000.- EUR) is valuated at eighty million eight hundred and eighty-one thousand five hundred Luxembourg francs (80,881,500.- LUF).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately nine hundred thousand Luxembourg francs (900,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil un, le sept mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DESIO HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 décembre 2000, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur José Correia, comptable, demeurant à Longwy (France), qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant à Metz (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de deux millions cinq mille euro (2.005.000,- Euro) par l'émission de vingt mille cinquante (20.050) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 100,-, après l'augmentation, le capital social aura un montant de deux millions trente-six mille euro (2.036.000,- Euro) représenté par vingt mille trois cent soixante (20.360) actions d'une valeur nominale de Euro 100,-.
 - 2. Souscription de cette augmentation de capital et libération intégrale en espèces par les actionnaires actuels.
 - 3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
 - 4. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux millions cinq mille euros (2.005.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux millions trente-six mille euros (2.036.000,- EUR) par l'émission de vingt mille cinquante (20.050) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenues aux présentes:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par:

- Monsieur Tim van Dijk, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, lui-même représenté par Monsieur José Correia, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé du 7 avril 2001,
- et Mademoiselle Valérie Ingelbrecht, prénommée, agissant conjointement en leurs qualités de director et de fondé de pouvoir B,

laquelle déclare souscrire 10.025 actions nouvelles.

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par:

- Monsieur Tim van Dijk, prénommé, lui-même représenté par Monsieur José Correia, prénommé, comme indiqué ci-dessus,
- et par Mademoiselle Valérie Ingelbrecht, prénommée, agissant conjointement en leurs qualités de director et de fondé de pouvoir B,

laquelle déclare souscrire 10.025 actions nouvelles.

Les vingt mille cinquante (20.050) actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces de sorte que la somme de deux millions cinq mille euros (2.005.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société; preuve des paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. 1er alinéa. Le capital social de la société est fixé à deux millions trente-six mille euros (2.036.000,- EUR) représenté par vingt mille trois cent soixante (20.360) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de deux millions cinq mille euros (2.005.000,- EUR) est évalué à quatre-vingt millions huit cent quatre-vingt-un mille cinq cents francs luxembourgeois (80.881.500,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ neuf cent mille francs luxembourgeois (900.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Correia, S. Canova, V. Ingelbrecht, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 129S, fol. 54, case 5. – Reçu 808.815 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 mai 2001.

G. Lecuit.

(33796/220/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

DESIO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 79.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 mai 2001.

G. Lecuit.

(33797/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

DRAGO & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 64.950.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg au siège social le 16 mai 2001

Première résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le mandat aux membres du Conseil d'administration actuellement en fonction, leur accordant la décharge pleine et entière, et de nommer nouveaux administrateurs Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, avec adresse professionnelle à 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Mademoiselle Francesca Docchio, employée privée, avec adresse professionnelle à 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg et Mlle Maria Laura Guardamagna, avocat, avec adresse professionnelle à 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le mandat expira à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2002.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de révoquer Madame Gerty Marter comme Commissaire aux Comptes et de nommer Monsieur Achille Severgnini, avec adresse professionnelle à 9, Via Camperio, 20123 Milan.

Le mandat expira à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi / M. L. Guardamagna

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 33, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33804/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

DISTRIBUTION EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 46.720.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 avril 2000

- La cooptation de Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant au 20, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.
- La cooptation de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant au 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, est nommé en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 20 avril 2000. Certifié sincère et conforme

DISTRIBUTION EUROPEENNE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33800/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

EDELWHITE, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 40.402.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 12 avril 2001

- «... En vertu de cette autorisation, les membres du conseil d'administration décident de prendre les résolutions suivantes:
- 1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1er janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF), en euro (EUR), de sorte qu'il s'établisse à EUR 1.115.520,86 (un million cent quinze mille cinq cent vingt euros et quatre-vingt-
- 2. Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 9.479,14 (neuf mille quatre cent soixante-dix-neuf euros et quatorze cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 1.125.000,- (un million cent vingt-cinq mille euros) sans émission d'actions nouvelles.
 - 3. Il est décidé de modifier le 1er alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «Art. 5. 1er alinéa. Le capital souscrit est fixé à EUR 1.125.000,- (un million cent vingt-cinq mille euros), représenté par 45.000 (quarante-cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.
- 4. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Luxembourg, le 12 avril 2001.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 19, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 mai 2001.

Hesperange, le 7 mai 2001.

G. Lecuit.

(33807/220/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

EDELWHITE, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 40.402.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33808/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

G. Lecuit.

F.T. INVESTMENT S.A., Société Anonyme, (anc. DOUPLITZKY S.A.).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 59.515.

L'an deux mille un, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société DOUPLITZKY S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, le 16 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 495 du 11 septembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.

qui désigne comme secrétaire Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Marianne Humbert, comptable, demeurant à F-Kirsch-les-Sierck.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Changement de la dénomination de la société en F.T. INVESTMENT S.A. et modification afférente de l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er} des statuts.
 - 2. Divers.
- Il- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.
- III- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.
 - IV- Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en F.T. INVESTMENT S.A. et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 1er des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1er. Paragraphe 1er. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de F.T. IN-VESTMENT S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: Y. Schmit, C. Bittler, M. Humbert, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 21 mai 2001, vol. 464, fol. 67, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Remich, le 23 mai 2001. A. Lentz.

(33802/221/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

F.T. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 59.515.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 mai 2001. A. Lentz.

(33803/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

EIB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5863 Alzingen, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée.

R. C. Luxembourg B 56.871.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 16 mai 2001, vol. 176, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2001. FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(33810/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

DOLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 55.120.

_

Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 15 janvier 2001

Le Conseil d'Administration décide le changement de siège social de la société, avec effet au 1^{er} février 2001, comme suit

Ancien siège social: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Nouveau siège social: 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 553, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33801/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

DYN-PAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 9.795.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 42, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2001.

Pour DYN-PAN INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(33805/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

DYN-PAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 9.795.

Les statuts coordonnés, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 42, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2001.

Pour DYN-PAN INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(33806/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

ERBE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 42.613.

Constituée en date du 21 décembre 1992 par-devant Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C n° 154 du 9 avril 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 221 du 31 mars 1999, modifiée par acte sous seing privé en date du 30 avril 1999, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 755 du 12 octobre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERBE FINANCE S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(33816/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

ELECTRO-BOBINAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4995 Schouweiler, 57, rue de Bascharage.

R. C. Luxembourg B 23.220.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 16 mai 2001, vol. 176, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l..

(33811/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

ENTREPRISE ROGER BALTHASAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.

Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2001

L'an deux mille un, le vingt-sept avril.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Roger Balthasar, entrepreneur, L-1913 Luxembourg, 5, rue Léandre Lacroix,
- 2) la société KARP-KNEIP PARTICIPATIONS S.A. avec siège social à L-1524 Luxembourg-Cessange, 14, rue Michel Flammang,

représentée par un administrateur Monsieur Christian Thiry, demeurant à L-5657 Mondorf-les-Bains, 8, rue des Vignes, conformément à l'article 6 des statuts,

3) la société anonyme ETS KUHN ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PRIVES avec siège social à L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam, représentée Monsieur Roland Kuhn, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité ENTREPRISE ROGER BALTHASAR, S.à r.l., avec siège social à L-1913 Luxembourg, 5, rue Léandre Lacroix, se sont réunis au siège social et ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Roger Balthasar avec effet au 31 mars 2001 de son poste de gérant unique et lui donne entière décharge pour la durée de son mandat.

Deuxième résolution

Est nommé nouveau gérant unique pour une durée indéterminée en remplacement du gérant cédant, Monsieur Roger Moes, ingénieur industriel, demeurant à L-4988 Sanem, 6, rue de la Fontaine, qui accepte.

Il pourra engager la société en toutes hypothèses par sa seule signature, quel que soit le montant de l'engagement.

R. Balthasar / R. Moes

KARP-KNEIP PARTICIPATIONS S.A. / ETS KUHN S.A.

C. Thiry / R. Kuhn

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2001, vol. 168, fol. 28, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(33812/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

GENPROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 49.995.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 mai 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.
- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

- L'Assemblée ratifie la cooptation de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999. Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 4, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller

(33860/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

ENTREPRISE DE TOITURE LOPES-FERREIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 81.356.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 16 mai 2001, vol. 176, fol. 76, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(33813/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

ENTREPRISE DE TOITURE SCHAAL ALEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3A, rue de la Résistance.

R. C. Luxembourg B 70.522.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 16 mai 2001, vol. 176, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(33814/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

EQUIFAX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.062.

Extrait des décisions adoptées par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en date du 11 mai 2001

Il résulte:

- que l'assemblée générale des actionnaires accepte la démission de Monsieur Bruce S. Richards en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 11 mai 2001;
- que l'assemblée générale des actionnaires nomme Monsieur Kent E. Mast en tant que nouveau administrateur de la Société avec effet au 11 mai 2001;
 - depuis cette date le Conseil d'Administration se compose comme suit:
 - a) Monsieur David A. Post, gérant, résidant à 450, Abbey Wood Drive, Roseil, Georgie 30075 USA;
 - b) Monsieur Kent E. Mast, gérant, résidant à c/o EQUIFAX INC, 1550 Peachtree Street, Atlanta, Georgie 30309, USA;
 - c) Monsieur Eric Fort, licencié en droit, demeurant à 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2001.

Pour EQUIFAX LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 54, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33815/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

FINSEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 44.388.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg au 18, avenue de la Porte Neuve le 23 mai 2001

Résolution unique

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Pierre Thielen, avocat, résident professionnellement à 21, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur, en tant que quatrième administrateur de la société.

Le mandat expira à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2005.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

M.-L. Guardamagna / M. Sterzi

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 53, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33843/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

EURALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer. R. C. Luxembourg B 10.808.

L'an deux mille un, le onze mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURALUX S.A., avec siège social à L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 10.808, constituée suivant acte reçu par Maître Hyacinthe Glaesener, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 1973, publié au Mémorial C, numéro 84 du 17 mai 1973. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 6 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 408 du 5 juin 1998.

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Me Thierry Becker, avocat, demeurant à Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Me Vinciane Schandeler, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Jacques Kesseler, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et adoption du statut de société de participation financière pleinement imposable;
- 2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, afin de refléter ce changement de statut, pour lui donner la teneur suivante:
- **«Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

- 3. Transformation de la devise d'expression du capital actuellement libellé en francs luxembourgeois en Euro et incorporation de réserves au capital afin de fixer celui-ci à 46.266.880,- Euro représenté par 186.560 actions d'une valeur nominale de 248,- Euro chacune.
 - 4. Modification de l'article 5 des statuts pour refléter le changement de devise d'expression du capital social.
- II) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des convocations adressées par lettres recommandées aux actionnaires en nom, en date du 3 mai 2001.
- III) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

- IV) Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les cent quatre-vingt-six mille cinq cent soixante (186.560) actions nominatives représentatives de l'intégralité du capital social de un milliard huit cent soixante-cinq millions six cent mille francs luxembourgeois (1.865.600.000,- LUF), cent quatre-vingt-six mille cinq cent cinquante-neuf (186.559) actions sont représentées à la présente assemblée.
 - V) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont toutes été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et d'adopter le statut de société de participation financière pleinement imposable.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la société, afin de refléter ce changement de statut, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la devise d'expression du capital social actuellement libellé en francs luxembourgeois en euro, soit de un milliard huit cent soixante-cinq millions six cent mille francs luxembourgeois (1.865.600.000,- LUF) en quarante-six millions deux cent quarante-sept mille quinze virgule neuf mille huit cent seize euros (46.247.015,9816 EUR), d'augmenter le capital social à concurrence de dix-neuf mille huit cent soixante-quatre virgule zéro cent quatre-vingt-quatre euros (19.864,0184 EUR) pour le porter à quarante-six millions deux cent soixante-six mille huit cent quatre-vingts euros (46.266.880,- EUR) sans création d'actions nouvelles moyennant incorporation au capital social de réserves à due concurrence et de fixer la valeur nominale des cent quatre-vingt-six mille cinq cent soixante (186.560) actions existantes à deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune.

La preuve de l'existence de réserves à concurrence de dix-neuf mille huit cent soixante-quatre virgule zéro cent quatre-vingt-quatre euros (19.864,0184 EUR) a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément moyennant production d'une situation comptable au 31 mars 2001.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social est fixé à quarante-six millions deux cent soixante-six mille huit cent quatre-vingts euros (46.266.880,- EUR).

Il est représenté par cent quatre-vingt-six mille cinq cent soixante (186.560) actions de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 50.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Becker, V. Schandeler, J. Kesseler, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2001, vol. 9CS, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

P. Frieders.

(33818/212/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

EURALUX S.p.A., Société Anonyme.

Siège social: I-20121 Milan, 10, Via Filodrammatici.

L'an deux mille un, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURALUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 10.808, constituée suivant acte reçu par Maître Hyacinthe Glaesener, alors notaire de résidente à Luxembourg, en date du 13 mars 1973, publié au Mémorial C, numéro 84 du 17 mai 1973. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 mai 2001, en voie de publication.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Maître Alex Schmitt, avocat, demeurant à Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Thierry Becker, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1.- Transfert du siège social de la Société en Italie;
- 2. Adoption de la nationalité italienne;
- 3. Adoption d'une version des statuts conforme à la loi italienne;
- 4.- Approbation du bilan transitoire;
- 5.- Fixation du siège social;
- 6.- Démission de DELOITTE & TOUCHE en tant que commissaire et sa décharge;
- 7.- Mandat à conférer en vue de l'accomplissement des formalités de transfert.
- II) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des convocations adressées par lettres recommandées aux actionnaires en nom, en date du 11 mai 2001.
- III) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les action-

naires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

IV) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent quatre-vingt-six mille cinq cent soixante (186.560) actions nominatives, représentatives de l'intégralité du capital social de quarante-six millions deux cent soixante-six mille huit cent quatre-vingts euros (46.266.880,- EUR) sont représentées à la présente assemblée.

V) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont toutes été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société en Italie.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de faire adopter par la société la nationalité italienne.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter une version des statuts de la société conforme à la loi italienne et de leur donner la teneur suivante:

Titre Ier. Raison sociale, Siège social, Durée, Objet

- Art. 1er. La Société régie par les présents statuts a pour raison sociale EURALUX S.p.A.
- Art. 2. La Société a son siège social à I-20121 Milan, Via Filodrammatici, 10.

Conformément aux dispositions en vigueur en la matière, la Société est en droit de constituer ou de supprimer toute filiale, dépendance et représentation aussi bien en Italie qu'à l'étranger.

- Art. 3. La fin de la Société est fixée au 31 décembre 2050.
- **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations dans d'autres sociétés, l'octroi de financements, les conseils en matière de finances et de sociétés ainsi que toute activité instrumentaire, connexe et complémentaire aux activités susmentionnées, le tout non exercé à l'égard du public.

La Société pourra, en outre, effectuer toutes les opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objectifs sociaux à l'exclusion, toutefois, de toute activité bancaire et de toute activité professionnelle réservée.

Art. 5. La Société peut recevoir tout versement, prêt et financement de la part de ses propres actionnaires, avec ou sans obligation de remboursement, aussi bien à titre gratuit qu'à titre onéreux, conformément aux dispositions applicables.

Titre II. Capital social, Actions

Art. 6. Le capital social est de quarante-six millions deux cent soixante-six mille huit cent quatre-vingts euros (46.266.880,- EUR) divisé en cent quatre-vingt-six mille cinq cent soixante (186.560) actions ordinaires d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune.

En cas de transfert des actions, par acte entre vifs, à titre onéreux, sous quelque forme que ce soit, ou à titre gratuit, aussi bien entre actionnaires qu'en faveur de tiers, les autres actionnaires ont un droit de préemption sur l'acquisition de ces mêmes actions, proportionnellement à leurs participations respectives.

L'actionnaire qui entend transférer ses propres actions, en totalité ou en partie, doit en aviser par écrit les autres actionnaires par lettre recommandée en indiquant toutes les conditions de ce transfert y compris le nom de l'acheteur et le prix proposé.

Le droit de préemption doit être exercé par communication écrite à envoyer, sous peine de déchéance, dans un délai de 60 (soixante) jours à compter de la date de réception de la notification d'intention de la partie souhaitant effectuer le transfert.

Au cas où l'un des actionnaires n'exercerait pas son droit d'achat, les autres actionnaires sont en droit de se substituer à lui pour cet achat, proportionnellement à leurs participations respectives, moyennant communication envoyée de la manière indiquée au paragraphe précédent.

En cas de désaccord sur le prix, de détermination non-pécuniaire de l'équivalent ou de transfert à titre gratuit, le prix sera le déterminé par le Collège arbitral, cette décision étant sans appel, en vertu de l'article 29.

La constitution de gages sur les actions n'est pas autorisée sans l'accord de tous les autres actionnaires.

Le transfert des droits d'option en cas d'augmentation du capital social est subordonné aux mêmes conditions et aux mêmes limites établies ci-dessus pour le transfert des parts sociales, en précisant que l'option sera d'une durée de 60 (soixante) jours, que l'offre de préemption devra être effectuée dans un délai de 20 (vingt) jours à compter du commencement du délai d'exercice de l'option et la déclaration d'exercice de l'option dans les 20 (vingt) jours suivants.

Au cas où toutes les actions ou tous les droits mis en vente ne seraient pas achetés, l'actionnaire aliénateur est en droit de transférer ses actions ou ses droits à la partie mentionnée dans l'offre, aux conditions communiquées en temps utile, dans un délai de deux mois à compter de la date d'échéance du délai prescrit pour l'exercice de la préemption.

Art. 7. Les actions ordinaires sont nominatives.

Les actions sont indivisibles. En cas de propriété conjointe d'une action, la législation en vigueur s'appliquera.

Le fait d'être détenteur d'actions implique l'adhésion aux Statuts ainsi qu'à toutes les décisions prises par les assemblées précédentes qui s'y rapportent.

En cas d'augmentation du capital, la Société est en droit d'émettre des actions privilégiées ou des actions ayant des droits différents des actions émises antérieurement et régies par les décisions de l'assemblée extraordinaire qui en approuve l'émission. Cette assemblée extraordinaire peut conférer le droit de convertir les actions d'une catégorie à une autre.

Art. 8. Le domicile de chaque actionnaire, dans le cadre de ses rapports avec la Société, est celui qui figure dans le Registre des actionnaires.

Titre III. Assemblées

Art. 9. L'assemblée régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires et ses résolutions, décidées conformément à la législation en vigueur et aux présents Statuts, engagent tous les actionnaires, même s'ils n'y ont pas participé ou s'ils s'y opposent.

Les assemblées sont ordinaires et extraordinaires.

L'assemblée ordinaire est convoquée une fois par an au moins, dans un délai de 4 (quatre) mois à compter de la date de clôture de l'exercice social. Au cas où toute nécessité particulière l'exigerait, l'assemblée pourra être convoquée en vue de l'approbation du bilan dans un délai de 6 (six) mois à compter de la date de clôture de l'exercice social.

L'avis de convocation peut également mentionner la date de l'éventuelle seconde convocation.

- Art. 10. L'assemblée est convoquée par les Administrateurs au Siège social ou en tout autre lieu, à condition que celui-ci soit situé sur le territoire national ou dans l'un des Etats membres de l'Union européenne, moyennant communication indiquant le jour, l'heure et le lieu de cette assemblée, ainsi que l'ordre du jour des rubriques à traiter, à publier au Journal officiel de la République italienne («Gazzetta Ufficiale della Repubblica Italiana», conformément à la législation en vigueur.
- Art. 11. Le droit d'intervenir lors de l'assemblée, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire, est régi par les dispositions de la législation en vigueur.

Tout actionnaire ayant le droit d'intervenir peut se faire représenter lors de l'assemblée, conformément à la législation applicable. Cette représentation peut également être conférée par une note au bas du billet d'admission.

- **Art. 12.** L'assemblée ordinaire et l'assemblée extraordinaire sont constituées et délibèrent de manière valable à la majorité prévue par la législation, tant lors de la première convocation qu'à la seconde.
- Art. 13. L'assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou par toute personne qui en fait office. En son absence, l'assemblée élit son Président.

Le Président est assisté par un secrétaire élu par l'assemblée et peut proposer à l'assemblée la nomination de deux scrutateurs choisis parmi les actionnaires présents. L'assistance du secrétaire n'est pas nécessaire lorsque le procèsverbal de l'assemblée est rédigé par un Notaire.

Il incombe au Président de l'assemblée de constater le droit d'intervention, même par représentation, de s'assurer que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle comprend le nombre légal de membres pour délibérer, de diriger et de réglementer le déroulement de l'assemblée, d'établir les modalités de chaque scrutin et de proclamer les résultats de ces scrutins.

Art. 14. Les résolutions de l'assemblée doivent faire l'objet d'un procès-verbal signé par le Président, les scrutateurs, le cas échéant, ainsi que par le secrétaire ou par le Notaire.

Titre IV. Conseil d'Administration

Art. 15. La Société est administrée par un Administrateur unique ou par un Conseil d'administration composé d'un certain nombre d'administrateurs (entre 3 et 7).

Après détermination du nombre de ses participants, l'assemblée nomme les Administrateurs pour une durée de trois exercices. Ces administrateurs peuvent être réélus.

Les membres du Conseil d'administration doivent satisfaire aux conditions exigées par la législation en vigueur. Tout manquement à ces conditions entraîne la révocation de cette fonction, laquelle devra être communiquée par le Conseil d'Administration dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la nomination ou de la connaissance du manquement.

Le remplacement des administrateurs qui ne sont plus en fonction est régi par la législation en vigueur. En outre, au cas où les administrateurs ne seraient plus majoritaires, l'ensemble du Conseil d'Administration est alors déchargé de ses fonctions avec effet immédiat à compter de sa reconstitution.

Art. 16. L'assemblée détermine la rémunération allouée au Conseil d'Administration. La répartition de cette rémunération est fixée par décision du Conseil d'Administration, de même que pour les membres du Comité exécutif, si celui-ci est institué.

En outre, les administrateurs ont droit au remboursement des frais encourus dans le cadre de leurs fonctions.

La rémunération des administrateurs occupant des fonctions particulières est déterminée par le Conseil d'Administration, sur avis du Collège des réviseurs.

Art. 17. Le Conseil d'Administration nomme le Président, qui est choisi parmi les membres de ce Conseil, avec effet tout au long de la durée de ce Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration peut, en outre, nommer parmi ses membres deux vice-présidents. En cas d'absence ou d'empêchement du Président, ses fonctions sont assurées par le vice-président ayant le plus d'ancienneté à cette fonction ou, en cas d'ancienneté identique, par le vice-président le plus âgé.

Le Conseil est, en outre, en droit de nommer un secrétaire, même si celui-ci ne fait pas partie du Conseil.

Art. 18. Le Conseil d'Administration est convoqué au siège social ou dans tout autre lieu, sous réserve que celui-ci soit situé sur le territoire national ou dans l'un des Etats membres de l'Union européenne, chaque fois que le Président

juge cette convocation opportune et, de manière ordinaire, au moins une fois tous les deux mois. L'assemblée doit, en outre, être convoquée lorsque trois Conseillers au moins ou le Collège des réviseurs en font la demande écrite au Président, en indiquant les raisons de cette convocation.

La convocation du Conseil incombe au Président ou de la partie qui en fait office, au moins 5 (cinq) jours avant le jour fixé pour l'assemblée. En cas d'urgence, l'avis de convocation devra être communiqué au moins un jour avant le jour fixé pour la réunion.

La convocation doit être communiquée par lettre recommandée (par courrier postal ou être remise en main propre), par télégramme, par télécopie ou par courrier électronique.

La convocation doit mentionner les points à l'ordre du jour sur lesquels le Conseil est appelé à délibérer.

Le Conseil d'Administration est considéré comme constitué de manière valable, même en cas d'absence d'une convocation formelle, lorsque la totalité des administrateurs en charge et la totalité des réviseurs effectifs sont présents.

Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues par téléconférence ou par vidéoconférence, à condition que tous les participants puissent être identifiés, qu'ils puissent être en mesure de suivre les débats et d'intervenir en temps réel lors de la délibération des arguments présentés, et qu'ils puissent recevoir, transmettre et visionner des documents. Si toutes ces conditions sont remplies, le Conseil d'Administration est considéré comme se tenant à l'endroit où se trouve le Président et où est tenu de se trouver, en outre, le secrétaire de la réunion, afin d'approuver la rédaction du procès-verbal dans le registre approprié et de le signer.

- Art. 19. Sous peine de non-validité des décisions du Conseil d'Administration, la majorité des administrateurs en fonction doit être présente et les décisions prises doivent être adoptées à la majorité absolue des voix des participants.
- Art. 20. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration sont investis des pleins pouvoirs en vue de l'administration ordinaire et extraordinaire de la Société, à l'exception des pouvoirs incombant à l'assemblée.
- Art. 21. Le Conseil d'Administration, conformément à la législation et aux dispositions des présents Statuts, peut déléguer ses propres attributions au Président en déterminant les limites de la délégation.

Le Conseil d'Administration est en droit, s'il le considère opportun, de constituer un Comité Exécutif, d'en choisir les membres, ses modalités de fonctionnement et de décision ainsi que ses attributions.

Art. 22. Le pouvoir de signature sociale est conféré au Président, aux directeurs généraux ainsi qu'aux employés expressément habilités.

Sous réserve des dispositions stipulées à l'alinéa suivant, la signature sociale engage la Société lorsqu'elle est signée conjointement par deux des personnes autorisées ayant apposé leur signature sous la raison sociale, l'une des deux signataires devant être celle du Président.

Le Conseil d'Administration peut, toutefois, conférer au Président le pouvoir de signer seul certains actes ou contrats ou certaines catégories d'actes ou de contrats spécifiques de la Société, ainsi que le pouvoir de déléguer la signature sociale, conjointe ou individuelle, aux directeurs généraux et aux employés de la Société dans les limites fixées par le Conseil d'Administration.

La représentation de la Société lors de procédures judiciaires et administratives incombe séparément au Président et aux directeurs généraux. Les directeurs auxquels sont conférés des pouvoirs de représentation doivent satisfaire aux conditions exigées par la législation applicable.

Des procurations spéciales pourront être conférées pour des actes uniques ou des catégories d'actes également à des personnes étrangères à la Société.

Art. 23. L'assemblée peut nommer en lieu et place du Conseil d'Administration, un administrateur unique auquel seront attribués tous les pouvoirs conférés par les présents statuts au Conseil d'Administration et à son Président.

Titre V. Collège des Commissaires aux Comptes

Art. 24. Le collège des réviseurs est composé de trois réviseurs effectifs et de deux réviseurs suppléants, qui sont nommés pour une durée de trois exercices, disposent des pouvoirs et sont soumis aux obligations prévus par la législation en vigueur, et peuvent être réélus.

La nomination des membres et du Président du Collège des réviseurs, ainsi que la détermination de leurs honoraires respectifs pour la durée complète de leurs fonctions, incombent à l'assemblée ordinaire.

Titre VI. Bilans et bénéfices

- Art. 25. L'exercice social est clôturé chaque année le 31 décembre.
- Art. 26. Les bénéfices nets sont affectés de la manière suivante:
- (a) 5% à la constitution de la réserve ordinaire jusqu'à ce qu'elle atteigne 20% du capital social;
- (b) le reste est destiné aux actionnaires et à d'autres affectations décidées par l'assemblée sur proposition du Conseil d'Administration, y compris d'éventuelles affectations ultérieures à la réserve ordinaire, aux réserves extraordinaires et en vue de la constitution de fonds à destination particulière.

Les dividendes non perçus dans un délai de cinq ans à compter du jour de leur exigibilité seront attribués à la Société et serviront à accroître la réserve ordinaire.

Titre VII. Liquidation

Art. 27. En cas de dissolution de la Société, à quelque moment que ce soit ou quelle qu'en soit la raison, l'assemblée, à la majorité prescrite, déterminera les modalités de la liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs, fixera leurs pouvoirs et déterminera leur rémunération.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 28. Toute disposition non prévue par les présents Statuts est régie par la législation en vigueur.

Art. 29. Tout litige survenant entre la Société ou ses administrateurs et les actionnaires ou entre les actionnaires mêmes lié à l'interprétation et à l'application de l'acte de constitution de la Société et/ou aux Statuts et/ou, de manière plus générale, à l'exercice de l'activité sociale, est soumis à la décision d'un collège arbitral de trois membres, conformément au règlement arbitral («Regolamento Arbitrale») de la Chambre arbitrale nationale et internationale de Milan («Camera Arbitrale Nazionale ed Internazionale»). Les arbitres statueront de manière rituelle conformément au droit.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le bilan transitoire au 31 mars 2001, dont une copie restera annexée aux présentes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le siège social à I-20121 Milan, Via Filodrammatici 10.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de DELOITTE & TOUCHE en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet au jour du transfert du siège social, de lui accorder entière décharge pour l'exécution de son mandat et de nommer avec effet à partir du transfert en Italie, un Conseil des réviseurs («Collegio Sindacale») rémunéré suivant le minimum des tarifs professionnels en vigueur en Italie composé des membres suivants:

Membres effectifs:

- a. M. Vittorio Mariani, né à Milan, le 19 décembre 1938, demeurant à P. le Principessa Clotilde, 8, I-20121 Milan, «Revisore contabile», de nationalité italienne, Président du Conseil des réviseurs;
- b. Mario Ragusa, né à Rome, le 15 mars 1963, demeurant à Via Bernascone, 1, I-21100 Varese, «Revisore contabile», de nationalité italienne;
- c. M. Ugo Rock, né à Napoli, le 14 mars 1950, demeurant à Via del Bollo, 4, I-20121 Milan, «Revisore contabile», de nationalité italienne;

Membres suppléants:

- a. M. Claudio Massimo, né à Milan, le 8 octobre 1952, demeurant à Via Marcora, 11, I-20121 Milan, «Revisore contabile», de nationalité italienne;
- b. M. Franco Pedrazzi, né à Milan, le 21 mai 1936, demeurant à Via Cerchio, 38, I-48100 Ravenna, «Revisore contabile», de nationalité italienne.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de conférer le mandat en vue de l'accomplissemnt des formalités de transfert à Monsieur Franco Zambon, «Revisore contabile», avec adresse professionnelle à Via Filodrammatici, 10, I-20121 Milan.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Schmitt, C. Keereman, T. Becker, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 1295, fol. 65, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

P. Frieders.

(33819/212/257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

EUROPEAN ASSOCIATED ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains. R. C. Luxembourg B 38.687.

_

Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 15 janvier 2001

Le Conseil d'Administration décide le changement de siège social de la société, avec effet au 1er février 2001, comme suit:

Ancien siège social: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Nouveau siège social: 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 553, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33820/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

EUROPEAN CONSULTANT UNION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 21.885.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 553, fol. 42, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2001.

Pour EUROPEAN CONSULTANT UNION S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(33821/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

EUROPEAN MOBILE COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 50.145.

In the year two thousand one, on the twentieth day of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the shareholders of the société anonyme denominated EUROPEAN MOBILE COMMUNICATIONS, organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25C, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated December 29, 1994, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 234 dated May 30, 1995, amended by several deeds, namely:

- a deed of same notary of January 26, 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 255 dated June 13, 1995;
- a deed of same notary of March 6, 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 332 dated July 21, 1995;
- a deed of same notary of September 26, 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 631 dated December 12, 1995;
- a deed of same notary of January 29, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 219 dated May 2, 1996;
- a deed of same notary of March 25, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 332 dated July 11, 1996;
- a deed of same notary of July 1, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 526 dated October 17, 1996;
- a deed of same notary of August 26, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 633 dated December 6, 1996;
- a deed of same notary of September 24, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 633 dated December 6, 1996;
- a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Dudelange, of November 3 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 88, dated February 11, 1998;
- a deed of the undersigned notary of January 15, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 113, dated February 20, 1998;
- a deed of the undersigned notary of October 6, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 3, dated January 5, 1999.

The Meeting begins with Ms Nina Togouna, lawyer, residing in Luxembourg, being in the Chairman.

The Chairman appoints as Secretary Mrs Annick Braquet, private employee, residing in B-6740 Chantemelle (Belgium).

The Meeting elects as Scrutineer Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in B-6717 Post (Belgium) (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the «Bureau»).

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 1,695,000 (one million six hundred ninety-five thousand) shares with a par value of ITL 10,000.- (ten thousand Italian Lire), representing the entirety of the share capital of the Company of ITL 16,950,000,000.- (sixteen billion nine hundred fifty million Italian Lire) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the member of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

- III. The agenda of the Meeting is the following:
- 1. Waive of the convening notices.
- 2. Amendment of article 3 of the Company's Articles of Association pertaining to the corporate object of the Company, which shall henceforth read as follows:
- «**Art. 3.** The Company shall have as its business purpose the undertaking of any transactions which are directly or indirectly in connection with the taking of participating interests, namely, without limitation, in the telecommunications, internet and e-commerce as well as the automotive sectors, in whatever form, in any company established in the Grand Duchy of Luxembourg, in a European Union Country or elsewhere, as well as the administration, management, control and development of these participating interests, and the administration, management, control and development of those participations as well as the entry into joint-venture companies or partnerships to the above effect.

It may in particular use its funds for the creation, management and development and liquidation of a portfolio composed of any securities, patents and accessory licences; participate in the creation, development and control of any undertakings; acquire by way of contribution, subscription, firm or optional rights, and in any other manners, any securities, patents and accessory licences, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop these businesses, patents and rights by whom and in whatever manner, grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a substantial participating interest.

In general, the Company may carry out any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfil or develop its business purpose, including, without limitation, which the carrying out of any commercial transactions permitted to Luxembourg companies under the law of 10th August 1915, as amended.»

After the foregoing has been approved by the Meeting, the Meeting unanimously takes the following resolution:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders being present or represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 3 of the Company's Articles of Association regarding the object of the Company, which shall henceforth read as follows:

«Art. 3. The Company shall have as its business purpose the undertaking of any transactions which are directly or indirectly in connection with the taking of participating interests, namely, without limitation, in the telecommunications, internet and e-commerce as well as the automotive sectors, in whatever form, in any company established in the Grand Duchy of Luxembourg, in a European Union Country or elsewhere, as well as the administration, management, control and development of these participating interests, and the administration, management, control and development of those participations as well as the entry into joint-venture companies or partnerships to the above effect.

It may in particular use its funds for the creation, management and development and liquidation of a portfolio composed of any securities, patents and accessory licences; participate in the creation, development and control of any undertakings; acquire by way of contribution, subscription, firm or optional rights, and in any other manners, any securities, patents and accessory licences, realise them by way of sale, transfer exchange or otherwise, develop these businesses, patents and rights by whom and in whatever manner, grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a substantial participating interest.

In general, the Company may carry out any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfil or develop its business purpose, including, without limitation, which the carrying out of any commercial transactions permitted to Luxembourg companies under the law of 10th August 1915, as amended.»

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately LUF 40,000.- (forty thousand Luxembourg Francs).

Whereof the present notarial deed is drawn up in Hesperange on the day named at the beginning of this document. This document having been read to the members of the Bureau and the proxy holder of the shareholders, they sign together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire (ci-après «l'Assemblée») des actionnaires de la société anonyme dénommée EUROPEAN MOBILE COMMUNICATIONS S.A., organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 29 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 234 du 30 mai 1995, modifié par plusieurs actes notariés, à savoir:

- suivant acte reçu par le même notaire, le 26 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 255 du 13 juin 1995;

- suivant acte reçu par le même notaire, le 6 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 332 du 21 juillet 1995;
- suivant acte reçu par le même notaire, le 26 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 631 du 12 décembre 1995;
- suivant acte reçu par le même notaire, le 29 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 219 du 2 mai 1996;
- suivant acte reçu par le même notaire, le 25 mars 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 332 du 11 juillet 1996;
- suivant acte reçu par le même notaire, le 1^{er} juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 526 du 17 octobre 1996;
- suivant acte reçu par le même notaire, le 26 août 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 633 du 6 décembre 1996;
- suivant acte reçu par le même notaire, le 24 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 633 du 6 décembre 1996;
- par acte du notaire Joseph Elvinger, de résidence à Dudelange, en date du 3 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association, N° 88, du 1 1 février 1998;
- par un acte du notaire soussigné, en date du 15 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 113, du 20 février 1998;
- par acte du notaire soussigné, en date du 6 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 3, du 5 janvier 1999.
 - La séance a été ouverte sous la présidence de Mademoiselle Nina Togouna, juriste, demeurant à Luxembourg.
- Le Président désigne comme Secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-6740 Chantemelle (Belgique).
- L'Assemblée choisit comme Scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-6717 Post (Belgique), (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant ensemble le «Bureau»).
 - Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président a exposé et a prié le notaire d'acter:
- I. Qu'il résulte de la liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que 1.695.000 (un million six cent quatre-vingt-quinze mille) actions ayant une valeur nominale de 10.000,- ITL (dix mille Lires Italiennes) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à 16.950.000.000,- ITL (seize milliards neuf cent cinquante millions de Lires Italiennes) sont dûment représentées à l'Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, tels que mentionnés ci-après, et ce, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de tenir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour.
- II. La liste de présence qui a été signée par l'ensemble des actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour y être soumise avec les procurations aux formalités d'enregistrement.
 - III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation.
- 2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société concernant l'objet social de la Société dont le contenu sera désormais le suivant:
- «Art. 3. La Société aura pour objet l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, à savoir, sans limitation, dans les télécommunications, Internet et le commerce électronique aussi bien que les secteurs automobiles, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises, communautaires ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, aussi bien que la conclusion de contrat d'entreprises communes («joint-venture») ou de contrats d'association dans le sens ce qui précède.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences accessoires, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences accessoires, les réaliser par la voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits par qui et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération et faire tout investissement qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement de son objet, y compris, sans limitation, l'exécution de toutes transactions commerciales permises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée».

Les faits exposés ayant été déclarés exacts par l'Assemblée, celle-ci, après délibération, passe les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représenté à la présent Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant valablement convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a mis à leur disposition au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société concernant l'objet social, dont le contenu sera désormais le suivant:

«**Art. 3.** La Société aura pour objet l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, à savoir, sans limitation, dans les télécommunications, Internet et le commerce électronique aussi bien que les secteurs automobiles, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises, communautaires ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, aussi bien que la conclusion de contrat d'entreprises communes («joint-venture») ou de contrats d'association dans le sens ce qui précède.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences accessoires, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences accessoires, les réaliser par la voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits par qui et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération et faire tout investissement qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement de son objet, y compris, sans limitation, l'exécution de toutes transactions commerciales permises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée».

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte sont estimés à environ 40.000,- LUF (quarante mille francs luxembourgeois).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Hesperange.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Togouna, A. Braquet, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 129S, fol. 42, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 mai 2001. G. Lecuit.

(33822/220/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

EUROPEAN MOBILE COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 50.145.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 mai 2001.

G. Lecuit.

(33823/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

EUROSTOCKX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre. R. C. Luxembourg B 80.584.

L'an deux mille un, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROSTOCKX FINANCE S.A. ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, constituée par acte du notaire soussigné en date du 19 janvier 2001, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Stef Oostvogels, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Catherine Graff, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Delphine Tempe, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Réduction du capital social de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) à EUR 31.050,- (trente et un mille cinquante euros) par annulation de 793 (sept cent quatre-vingt-treize) actions et remboursement de EUR 118.950,- (cent dix-huit mille neuf cent cinquante euros) aux actionnaires à concurrence de EUR 150,- (cent cinquante euros) par actions annulées;
 - 2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société;
 - 3. Divers
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaire

présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital à concurrence de EUR 118.950,- (cent dix-huit mille neuf cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) à EUR 31.050,- (trente et un mille cinquante euros) par remboursement aux actionnaires de la société, de la somme de EUR 118.950,- (cent dix-huit mille neuf cent cinquante euros) et annulation de 793 (sept cent quatre-vingt-treize) actions.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Suite à l'annulation des 793 (sept cent quatre-vingt-treize) actions dont question ci-avant, l'assemblée décide de répartir les 207 (deux cent sept) actions restantes comme suit:

WWW. EUROFIN S.A.H.	206 actions
Monsieur Stef Oostvogels	1 action
Total	207 actions

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la société comme suit:

«5.1. Capital. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 31.050,- (trente et un mille cinquante euros) divisé en 207 actions ordinaires ayant toutes une valeur nominale de EUR 150,- (cent cinquante euros)».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président prononce la clôture de la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Oostvogels, C. Graff, D. Tempe, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 129S, fol. 41, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 mai 2001.

G. Lecuit.

(33825/220/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

EUROSTOCKX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre. R. C. Luxembourg B 80.584.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 mai 2001. (33826/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

G. Lecuit.

ExxonMOBIL INTERNATIONAL SERVICES, Société à responsabilité limitée. Capital social: LUF 15.778.000,-.

Registered office: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie. R. C. Luxembourg B 72.735.

In the year two thousand one, on the seventh day of the month of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ExxonMobil LUXEMBOURG ET CIE, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg),

hereby represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 4, 2001.

- I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.
- II. The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée ExxonMobil INTERNATIONAL SERVICES, having its registered office in L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie (the «Company»), incorporated by a

deed of the undersigned notary of November 12, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 59 on January 18, 2000, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number 72.735. The articles of incorporation of the Company were amended by deeds of the undersigned notary on April 13, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 663 of September 15, 2000, on May 15, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 753 of October 13, 2000, on May 16, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 785 of October 26, 2000, on June 21, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 907 of December 23, 2000, on August 18, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 190 of March 13, 2001, by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of the undersigned notary, on November 6, 2000, not yet published, and by a deed of the undersigned notary, on December 14, 2000, not yet published.

Ill. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1) To increase the corporate capital by an amount of eight hundred sixty-six thousand Luxembourg francs (866,000.-LUF) so as to raise it from its present amount of fifteen million seven hundred and seventy-eight thousand Luxembourg francs (15,778,000.- LUF) to sixteen million six hundred forty-four thousand Luxembourg francs (16,644,000.- LUF).
- 2) To issue eight hundred sixty-six (866) new shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.-LUF) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.
 - 3) To waive, to the extent necessary, the preferential subscription right of the existing shareholder.
- 4) To accept subscription for eight hundred sixty-six (866) new shares, with payment of a share premium, by Exxon-Mobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS, a company governed by the laws of Denmark, having its registered office at Frederiksberggade 24, 3rd floor, 1459 Copenhagen K (Denmark), and to accept payment in full for each such new share by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS.
 - 5) To amend article 6, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company.
- 6) To allocate to the legal reserve an amount of eighty-six thousand six hundred Luxembourg francs (86,600.- LUF) taken from the share premium.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of eight hundred sixty-six thousand Luxembourg francs (866,000.- LUF) so as to raise it from its present amount of fifteen million seven hundred and seventy-eight thousand Luxembourg francs (15,778,000.- LUF) to sixteen million six hundred forty-four thousand Luxembourg francs (16,644,000.- LUF).

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue eight hundred sixty-six (866) new shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Third resolution

The sole shareholder declares, to the extent necessary, to waive his preferential subscription right on the shares newly issued.

Fourth resolution

Subscription - Payment

Thereupon, now appeared Mr Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS, prenamed, by virtue of a proxy given in Copenhagen on May 4, 2001.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS, prenamed, for eight hundred sixty-six (866) new shares, with payment of a share premium in a total amount of thirty-five billion seven hundred ninety-seven million fifty-three thousand five hundred sixty-three Luxembourg francs (35,797,053,563.- LUF), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind consisting of all the assets and all the liabilities of ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS, prenamed.

The person appearing further stated that the assets contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to ExxonMobil INTERNATIONAL SERVICES of all the assets and liabilities of ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS.

The person appearing stated that a report has been drawn up by FIDUCIAIRE BILLON, Luxembourg and signed by Mr Christian Billon, «réviseur d'entreprises», on May 7, 2001, wherein the assets and liabilities so contributed in specie are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«On the basis of the work performed, as outlined above, we have no comments to make on the total value of the assets and liabilities contributed by ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS which is at least equal to the nominal value of the shares to be issued and the related share premium.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities

Finally, the person appearing declared that the managers of ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS will accomplish all formalities concerning the transfer to the Company of all the assets and liabilities of ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS.

Thereupon, the sole shareholder, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the said subscription and payment and to allot the eight hundred sixty-six (866) new shares to ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolve that article 6, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

«Art. 6. Capital (paragraph 1). The corporate capital is fixed at sixteen million six hundred forty-four thousand Luxembourg francs (16,644,000.- LUF) represented by sixteen thousand six hundred forty-four (16,644) shares, with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.»

Sixth resolution

The shareholders resolve further to allocate to the legal reserve an amount of eighty-six thousand six hundred Luxembourg francs (86,600.- LUF), which amount is taken from the share premium referred to in the fourth resolution hereabove and corresponds to ten per cent (10%) of the capital increase.

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in ExxonMobil INTERNATIONAL SERVICES HOLDING all the assets and liabilities of ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the Law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately three hundred and fifty thousand Luxembourg francs (350,000.- LUF).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Hesperange, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le sept mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ExxonMobil LUXEMBOURG ET CIE, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, (Grand-Duché de Luxembourg),

représentée aux fins des présentes par M. Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 mai 2001.

- I. La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.
- II. Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ExxonMobil INTERNATIONAL SER-VICES, ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 20, rue de l'industrie (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 12 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 59 du 18 janvier 2000, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72.735, modifié par acte du notaire soussigné le 13 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 663 du 15 septembre 2000, le 15 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 753 du 13 octobre 2000, le 16 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 785 du 26 octobre 2000, le 21 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 907 du 23 décembre 2000, le 18 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 907 du 23 décembre 2000, le 18 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 190 du 13 mars 2001, par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du notaire soussigné, le 6 novembre 2000, non encore publié et par acte du notaire soussigné le 14 décembre 2000, non encore publié.

III. Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit cent soixante-six mille francs luxembourgeois (866.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de quinze millions sept cent soixante-dix-huit mille francs luxembourgeois (15.778.000,- LUF) à seize millions six cent quarante-quatre mille francs luxembourgeois (16.644.000,- LUF).
- 2) Emission de huit cent soixante-six (866) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée.

- 3) Renonciation, pour autant que de besoin, au droit préférentiel de souscription de l'associé existant.
- 4) Acceptation de la souscription de huit cent soixante-six (866) parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS, une société de droit danois, ayant son siège social à Frederiksberggade 24, 3e étage, 1459 Copenhague K, Danemark, et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par apport en nature de tout l'actif et de tout le passif de ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS.
 - 5) Modification de l'article 6, alinéa premier, des statuts de la Société.
- 6) Affectation à la réserve légale d'un montant de quatre-vingt-six mille six cents francs luxembourgeois (86.600,-LUF) à prélever sur la prime d'émission.
 - a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent soixante-six mille francs luxembourgeois (866.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de quinze millions sept cent soixante-dix-huit mille francs luxembourgeois (15.778.000,- LUF) à seize millions six cent quarante-quatre mille francs luxembourgeois (16.644.000,- LUF).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre huit cent soixante-six (866) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution

L'associé unique décide, pour autant que de besoin, de renoncer à son droit préférentiel de souscription sur les parts sociales nouvellement émises.

Quatrième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite M. Jean-Paul Spang, précité, se présente, agissant en sa qualité de mandataire de ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS, précitée, en vertu d'une procuration donnée à Copenhague, le 4 mai 2001.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS, précitée, huit cent soixante-six (866) parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-cinq milliards sept cent quatre-vingt-dix-sept millions cinquante-trois mille cinq cent soixante-trois francs luxembourgeois (35.797.053.563,- LUF), et de libérer intégralement chacune de ces parts sociales par apport en nature de tout l'actif et de tout le passif de ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS, précitée.

Le comparant déclare encore que tout l'actif apporté en nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité de tout l'actif et de tout le passif de ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS à ExxonMobil INTERNATIONAL SERVICES.

Le comparant déclare qu'un rapport a été établi par FIDUCIAIRE BILLON, Luxembourg, et signé par M. Christian Billon, réviseur d'entreprises, en date du 7 mai 2001, dans lequel sont décrits et évalués les actifs et passifs ainsi apportés en nature.

Le comparant produit le prédit rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas de commentaires quant à la valeur totale de tout l'actif et de tout le passif apporté par ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS laquelle est au moins égale à la valeur nominale des parts sociales à émettre et de la prime d'émission qui y correspond.»

Le rapport prémentionné restera annexé aux présentes pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Finalement, le comparant déclare que les administrateurs de ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS accompliront toutes les formalités concernant la cession de tout l'actif et de tout le passif de ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS à la Société.

Ensuite, l'associé unique, dans la mesure où il agit en lieu et place de l'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les huit cent soixante-six (866) nouvelles parts sociales à ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés décident que l'article 6, alinéa premier, des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

«Art. 6. Capital (alinéa 1er). Le capital social est fixé à seize millions six cent quarante-quatre mille francs luxembourgeois (16.644.000,- LUF) représenté par seize mille six cent quarante-quatre (16.644) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Sixième résolution

Les associés décident d'affecter à la réserve légale un montant de quatre-vingt-six mille six cents francs luxembourgeois (86.600,- LUF), lequel montant est prélevé de la prime d'émission à laquelle il est fait référence à la quatrième résolution qui précède et lequel montant correspond à dix pour cent (10%) de l'augmentation de capital.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans ExxonMobil INTERNATIONAL SERVICES détenant tout l'actif et tout le passif de ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS, une société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (350.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 129S, fol. 54, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 mai 2001.

G. Lecuit.

(33827/220/220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

ExxonMOBIL INTERNATIONAL SERVICES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 72.735.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 mai 2001.

G. Lecuit.

(33828/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

ExxonMOBIL LUXEMBOURG ET CIE, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 72.560.

In the year two thousand one, on the seventh day of the month of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares («société en commandite par actions») ExxonMobil LUXEMBOURG ET CIE, having its registered office in L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary of October 28, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 34, on January 11, 2000, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 72.560, the articles of incorporation of the Company having been amended by deeds of the undersigned notary on December 23, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 344 of May 15, 2000, on April 11, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 674 of September 20, 2000, on May 12, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 760 of October 17, 2000, on May 15, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 753 of October 13, 2000, on May 16, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 785 of October 26, 2000, on June 13, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 851 of November 21, 2001, on June 21, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 906 of December 22, 2000, on August 18, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, No. 190, of March 13, 2001, by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of the undersigned notary, on November 6, 2000, not yet published, and by a deed of the undersigned notary on December 14, 2000, not yet published.

The meeting is declared open at 11.00 a.m. and is presided by Mr Jurgen Alen, employee, residing in Boortmeerbeek, Belgium.

The chairman appoints Mrs Marie Régin, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, is elected as scrutineer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1) To increase the corporate capital by an amount of one thousand eighty-six Euros and twenty-five cents (1,086.25 EUR) so as to raise it from its present amount of forty-one thousand three hundred and fifty-five Euros (41,355.- EUR) to forty-two thousand four hundred forty-one Euros and twenty-five cents (42,441.25 EUR).

- 2) To issue eight hundred sixty-nine (869) new unlimited class A shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) per share, having the same rights and privileges as the existing unlimited class A shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.
- 3) To accept subscription for these eight hundred sixty-nine (869) new unlimited class A shares, with payment of a share premium, by ExxonMobil SPAIN, S.L., a company governed by the laws of Spain, having its registered office at Avenida del Partenon numero 4, 3a Planta, Campo de las Naciones, 28042 Madrid (Spain), and to accept payment in full for such new unlimited class A shares by a contribution in kind consisting of all shares in ExxonMobil DENMARK HOLD-INGS FRANCE ApS, a company governed by the laws of Denmark, having its registered office at Frederiksberggade 24, 3rd floor, 1459 Copenhagen K (Denmark).
- 4) To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above capital increase.
- II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.
- III. It appears from the said attendance-list that out of the 13,499 unlimited class A shares, 19,584 unlimited class B shares and 1 limited class C share representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may properly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

After deliberation and with the consent of the Managers, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions.

First resolution

The general meeting resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount one thousand eighty-six Euros and twenty-five cents (1,086.25 EUR) so as to raise it from its present amount of forty-one thousand three hundred and fifty-five Euros (41,355.- EUR) to forty-two thousand four hundred forty-one Euros and twenty-five cents (42,441.25 EUR).

Second resolution

The general meeting resolves to issue eight hundred sixty-nine (869) new unlimited class A shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR), having the same rights and privileges as the existing unlimited class A shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon, now appeared Mr Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of ExxonMobil SPAIN, S.L., prenamed, by virtue of a proxy given in Madrid on May 4, 2001.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of ExxonMobil SPAIN, S.L., prenamed, for eight hundred sixty-nine (869) new unlimited class A shares, each having a nominal value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR), with payment of a share premium in a total amount of eight hundred eighty-seven million six hundred sixty-one thousand three hundred sixty-one Euros and seventy-five cents (887,661,361.75 EUR), and to make payment in full for such new unlimited class A shares by a contribution in kind consisting of two (2) shares in ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS, a company governed by the laws of Denmark, having its registered office at Frederiksberggade 24, 3rd floor, 1459 Copenhagen K, Denmark, so that ExxonMobil LUXEMBOURG ET CIE thereby holds 100% of the shares in ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS.

The person appearing further stated that the shares contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to ExxonMobil LUXEMBOURG ET CIE of the shares in ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS.

The person appearing stated that a report has been drawn up by FIDUCIAIRE BILLON, Luxembourg and signed by Mr Christian Billon, réviseur d'entreprises, on May 7, 2001, wherein the shares so contributed in specie are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«On the basis of the work performed, as outlined above, we have no comments to make on the total value of the 2 contributed shares of ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS, total value which is at least equal to the nominal value of the shares to be issued and the related share premium.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities

Proof of the ownership by ExxonMobil SPAIN, S.L. of the shares in ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS has been given to the undersigned notary by a certified copy of the shareholders' register of that company, which shall remain attached to the present deed.

The transfer to ExxonMobil LUXEMBOURG ET CIE of the shares in ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS will be entered into the shareholders' register of the Company immediately after the execution of this deed.

Thereupon, the general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the eight hundred sixty-nine (869) new unlimited class A shares to ExxonMobil SPAIN, S.L.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

«Art. 5. Capital (paragraph 1). The capital of the Company is set at forty-two thousand four hundred forty-one Euros and twenty-five cents (42,441.25 EUR) divided into fourteen thousand three hundred sixty-eight (14,368) unlimited class A shares allocated to a manager, nineteen thousand five hundred and eighty-four (19,584) unlimited class B shares also allocated to a manager and one (1) limited class C share allocated to the limited shareholder with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each, all of which are fully paid up.»

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the chairman then adjourned the meeting at 11.30 a.m. and these minutes were signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in ExxonMobil LUXEMBOURG ET CIE holding 100% of ExxonMobil DEN-MARK HOLDINGS FRANCE ApS, which is a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the Law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately three hundred and fifty thousand Luxembourg francs (350,000.- LUF).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Luxembourg on the date named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le sept mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions ExxonMobil LUXEMBOURG ET CIE, ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 20, rue de l'industrie (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 28 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 34 du 11 janvier 2000, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 72.560, société dont les statuts furent modifiés par acte du notaire soussigné le 23 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 344 du 15 mai 2000, le 11 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 674 du 20 septembre 2000, le 12 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 760 du 17 octobre 2000, le 15 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 785 du 26 octobre 2000, le 13 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 785 du 26 octobre 2000, le 13 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 906 du 22 décembre 2000, le 18 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 906 du 22 décembre 2000, le 18 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 906 du 22 décembre 2000, le 18 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 906 du 22 décembre 2000, le 18 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 906 du 22 décembre 2000, le 18 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 906 du 22 décembre 2000, le 18 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 906 du 22 décembre 2000, le 18 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 906 du 22 décembre 2000, le 18 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 906 du 22 décembre 2000, le 18 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associ

L'assemblée est déclarée ouverte à 11.00 heures et est présidée par M. Jurgen Alen, employé privé, demeurant à Boortmeerbeek, Belgique.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Marie Régin, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur M. Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de mille quatre-vingt-six Euros et vingt-cinq cents (1.086,25 EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante et un mille trois cent cinquante-cinq Euros (41.355,-EUR) à quarante-deux mille quatre cent quarante et un Euros et vingt-cinq cents (42.441,25 EUR).
- 2) Emission de huit cent soixante-neuf (869) actions nouvelles de commandité de classe A d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions de commandité de classe A existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.
- 3) Acceptation de la souscription de ces huit cent soixante-neuf (869) actions nouvelles de commandité de classe A, avec paiement d'une prime d'émission, par ExxonMobil SPAIN, S.L., une société de droit espagnol, ayant son siège social à Avenida del Partenon numero 4, Campo de las Naciones, 28042 Madrid (Espagne), et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles de commandité de classe A par apport en nature de toutes les parts sociales dans Exxon-Mobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS, une société de droit danois, ayant son siège social à Frederiksberggade 24, 3e étage, 1459 Copenhague K, Danemark.
- 4) Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-
- Il. Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que, sur les 13.499 actions de commandité de classe A, 19.584 actions de commandité de classe B et 1 action de commanditaire de classe C représentant l'entièreté du capital social émis, toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

Après délibération et avec le consentement des Gérants, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille quatre-vingt-six Euros et vingt-cinq cents (1.086,25 EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante et un mille trois cent cinquante-cinq Euros (41.355,- EUR) à quarante-deux mille quatre cent quarante et un Euros et vingt-cinq cents (42.441,25 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre huit cent soixante-neuf (869) actions nouvelles de commandité de classe A d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions de commandité de classe A existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite M. Jean-Paul Spang, précité, se présente, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de ExxonMobil SPAIN, S.L., précitée, en vertu d'une procuration donnée à Madrid, le 4 mai 2001.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de ExxonMobil SPAIN, S.L., précitée, à huit cent soixante-neuf (869) actions nouvelles de commandité de classe A d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit cent quatre-vingt-sept millions six cent soixante et un mille trois cent soixante et un Euros et soixante-quinze cents (887.661.361,75 EUR), et de libérer intégralement ces actions nouvelles de commandité de classe A par apport en nature de deux (2) parts sociales dans Exxon-Mobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS., une société de droit danois, ayant son siège social à Frederiksberggade 24.3., 3e étage, 1459 Copenhague K, Danemark, de sorte que ExxonMobil LUXEMBOURG ET CIE détiendra 100% des parts sociales dans ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS.

Le comparant déclare encore que toutes les parts sociales apportées en nature sont libres de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité des parts sociales dans ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS à ExxonMobil LUXEMBOURG ET CIE.

Le comparant déclare qu'un rapport a été établi par FIDUCIAIRE BILLON, Luxembourg, et signé par M. Christian Billon, réviseur d'entreprises, en date du 7 mai 2001, dans lequel sont décrites et évaluées les parts sociales ainsi apportées en nature.

Le comparant produit le prédit rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas de commentaires quant à la valeur totale des 2 parts sociales de ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS qui sont apportées, qui est au moins égale à la valeur nominale des actions à émettre et de la prime d'émission qui y correspond.»

Le rapport prémentionné restera annexé aux présentes pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

La propriété par ExxonMobil SPAIN, S.L. des parts sociales de la société ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRAN-CE ApS a été justifiée au notaire instrumentaire par une copie certifiée conforme du registre des associés de cette société, copie qui restera annexée au présent acte.

Le transfert des parts sociales dans ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS à ExxonMobil LUXEM-BOURG ET CIE sera inscrit dans le registre des associés de cette société immédiatement après l'exécution du présent acte.

Ensuite, l'assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les huit cent soixante-neuf (869) actions nouvelles de commandité de classe A à ExxonMobil SPAIN, S.L.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Art. 5. Capital (alinéa 1er). Le capital social de la Société est fixé à quarante-deux mille quatre cent quarante et un Euros et vingt-cinq cents (42.441,25 EUR) divisé en quatorze mille trois cent soixante-huit (14.368) actions de commandité de classe A attribuées à un Gérant, dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatre (19.584) actions de commandité de classe B également attribuées à un Gérant et une (1) action de commanditaire de classe C attribuée à l'actionnaire commanditaire, avec une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, ces actions étant toutes entièrement libérées.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 11.30 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de ExxonMobil LUXEMBOURG ET CIE dans 100% des parts sociales émises par ExxonMobil DENMARK HOLDINGS FRANCE ApS., qui est une société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés approximativement à trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (350.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Alen, M. Régin, J.-P. Spang, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 9CS, fol. 9, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 mai 2001.

G. Lecuit.

(33829/220/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

ExxonMOBIL LUXEMBOURG ET CIE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 72.560.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 mai 2001.

G. Lecuit.

(33830/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

HOVRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.485.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

HOVRA S.A.

Signature / Signature

Administrateurs

(33879/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

HOVRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.485.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

HOVRA S.A.

Signature / Signature

Administrateurs

(33880/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

HOVRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.485.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 janvier 2001

La cooptation de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Fait à Luxembourg, le 16 janvier 2001.

HOVRA S.A.

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 553, fol. 29, case 3. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33881/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

EUROPORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 62.187.

Les comptes annuels au 30 juin 1998, enregistrés à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 53, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

Signature.

(33824/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

FAÏENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 31.105.

- 1) MM. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles et Carlo Damgé, diplômé HEC Lausanne, ayant leur domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, ont été nommés administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la société.
 - 2) M. Bob Bernard a été nommé président du conseil d'administration.
- 3) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2001, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

- M. Romain Zimmer, expert-comptable, L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
- M. Raman Sehgal, conseiller économique, L-1343 Luxembourg, 1, Montée de Clausen.
- M. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, président du conseil d'administration et administrateur-délégué (en remplacement de M. Philipp George Moss).
 - M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
- M. Carlo Damgé, diplômé HEC Lausanne, L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué.

Commissaire aux comptes:

- M. Roger Molitor, conseiller fiscal, L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (en remplacement de la société anonyme DELOITTE & TOUCHE S.A.).
- 4) Le siège a été transféré de L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour FAÏENCE S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 552, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33831/528/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

FINPART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 64.755.

L'an deux mille un, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINPART INTERNATIO-NAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 27 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil numéro 611 du 25 août 1998, dont les statuts furent modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil numéro 239 du 7 avril 1999, et en date du 8 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 55 du 18 janvier 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Tim van Dijk, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Bertolone, employée privée, demeurant à F-Hayange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant à F-Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2. Conversion de la devise du capital souscrit de francs luxembourgeois en euro avec effet au 1er janvier 2001, au taux de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR qui prévaut depuis le 1er janvier 1999, de sorte qu'après la conversion le capital souscrit aura une valeur de sept millions cent trente mille six cent cinquante-sept euros (7.130.657,- EUR) représenté par deux cent quatre-vingt-sept mille six cent cinquante (287.650) actions sans désignation de valeur nominale.
- 3. Augmentation du capital souscrit de FINPART INTERNATIONAL S.A. pour un montant de 7.295.456,85 EUR; le capital souscrit passant de son montant actuel de 7.130.657,- EUR à un montant de 14.426.113,85 EUR.
- 4. Emission de 294.298 nouvelles actions ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, cela augmentant le nombre d'actions à un total de 581.948.
- 5. D'accepter la souscription de 647 nouvelles actions par Madame Emilia Tonelli pour un montant de 16.038,75 EUR par conversion en capital d'une partie de l'avance actionnaire pour un montant de 16.038,71 EUR, les 0,04 EUR représentant une prime d'émission.
- 6. D'accepter la souscription de 647 nouvelles actions par Maître Rubino Mensch pour un montant de 16.038,75 EUR par conversion en capital d'une partie de l'avance actionnaire pour un montant de 16.038,71 EUR, les 0,04 EUR représentant une prime d'émission.
- 7. D'accepter la souscription de 293.004 nouvelles actions par FINPART Spa pour un montant de 7.263.399,50 EUR par conversion en capital d'une partie de l'avance actionnaire pour un montant de 7.263.379,43 EUR, les 20,07 EUR représentant une prime d'émission.
 - 8. D'amender l'article 5 des statuts.
 - 9. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, la monnaie d'expression du capital social et du capital autorisé de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

L'assemblée décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR).

Après cette conversion, le capital social est fixé à sept millions cent trente mille six cent cinquante-sept euros (7.130.657,- EUR) représenté par deux cent quatre-vingt-sept mille six cent cinquante (287.650) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de sept millions deux cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent cinquante-six virgule quatre-vingt-cinq euros (7.295.456,85 EUR) pour le porter de son montant converti de sept millions cent trente mille six cent cinquante-sept euros (7.130.657,- EUR) à quatorze millions quatre cent vingt-six mille cent treize virgule quatre-vingt-cinq euros (14.426.113,85 EUR) par l'émission de deux cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (294.298) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

1. Madame Emilia Tonelli, administrateur de sociétés, demeurant à Caslano, Suisse,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

elle-même représentée par Monsieur Tim van Dijk, administrateur de société, demeurant à Luxembourg et Made-moiselle Céline Bertolone, juriste, demeurant à Hayange (France), agissant en leur qualité respective de director et fon-dé de pouvoir B,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 avril 2001,

laquelle déclare souscrire 647 actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de FINPART INTERNATIONAL S.A., d'un montant total de seize mille trente-huit virgule soixante-quinze euros (16.038,75 EUR).

2. Maître Rubino Mensch, notaire, demeurant à Lugano, Suisse,

ici représenté par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, elle-même représentée comme dit ci-avant,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 avril 2001,

lequel déclare souscrire 647 actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de FINPART INTERNATIONAL S.A., d'un montant total de seize mille trente-huit virgule soixante-quinze euros (16.038,75 EUR).

3. FINPART Spa, ayant son siège social à Milan,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, elle-même représentée comme dit ci-avant.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 avril 2001,

laquelle déclare souscrire 293.004 actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de FINPART INTERNATIONAL S.A., d'un montant total de sept millions deux cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf virgule cinquante euros (7.263.399,50 EUR).

La différence entre la valeur nominale des actions nouvellement émises et la valeur totale des participations apportées sera transférée à un compte de prime d'émission de la société.

L'existence desdites créances a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par ABACAB, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, en date du . . . avril 2001, qui conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et au pair comptable et à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie.»

Lesdites procurations et ledit rapport resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. 1er alinéa. Le capital social est fixé à quatorze millions quatre cent vingt-six mille cent treize virgule quatrevingt-cinq euros (14.426.113,85 EUR) représenté par cinq cent quatre-vingt-un mille neuf cent quarante-huit (581.948) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de sept millions deux cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent cinquante-six virgule quatre-vingt-cinq euros (7.295.456,85 EUR) est évalué à deux cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille francs luxembourgeois (294.298.000,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ trois millions cent mille francs luxembourgeois (3.100.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. van Dijk, C. Bertolone, S. Canova, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 129S, fol. 50, case 4. – Reçu 2.942.980 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 mai 2001.

G.Lecuit.

(33841/220/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

FINPART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 64.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 mai 2001.

G. Lecuit

(33842/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2001.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange